



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

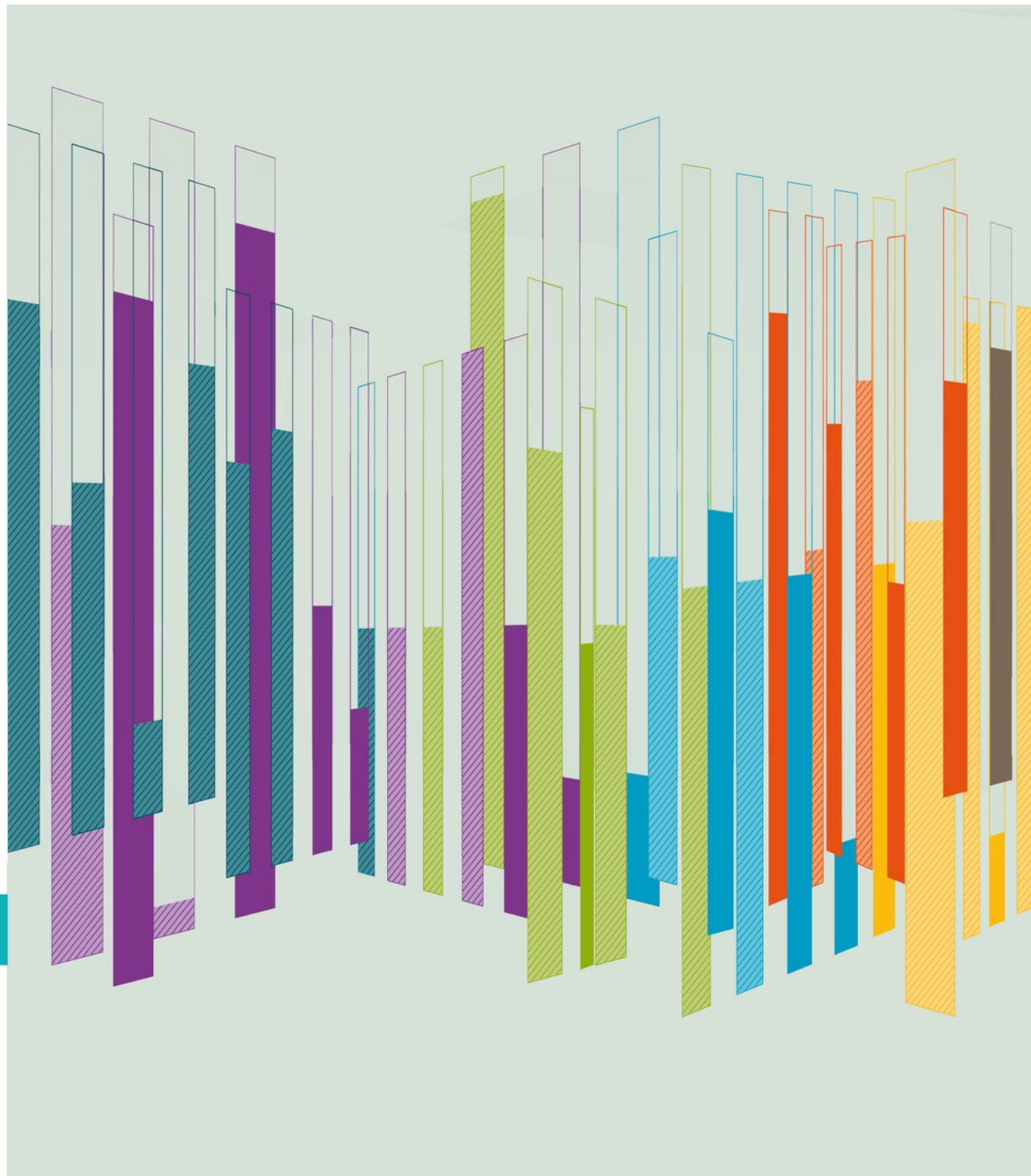


Diversité
des expressions
culturelles

INDICATEURS UNESCO

DE LA CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Rapport Analytique du Burkina Faso



LES INDICATEURS UNESCO DE LA CULTURE POUR LE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Les Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement (IUCD) démontrent le rôle favorable et moteur de la culture pour le développement durable. Grâce à une méthodologie novatrice, cet outil d'évaluation et de plaidoyer examine par des faits et des chiffres, la relation multidimensionnelle entre la culture et le développement.

L'analyse des 22 indicateurs centraux, regroupés sous 7 dimensions clés de la culture et du développement, répond aux besoins et moyens des pays à faibles et moyens revenus. La robustesse des données quantitatives produites par la mise en œuvre des IUCD permet de promouvoir des politiques culturelles mieux informées et l'intégration de la culture dans les stratégies de développement, contribuant ainsi à l'application de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La méthodologie des IUCD est le fruit de 4 années (2009-2013) de recherches appliquées. A la fin de l'année 2013, elle a été appliquée dans 11 pays du monde, démontrant ainsi son potentiel en terme d'impacts sur les politiques.

Le Burkina Faso a entamé la mise en œuvre des IUCD en Mai 2013 et a achevé le processus en Juin 2014. Ce Rapport résume les résultats, les détails du processus de mise en œuvre et les impacts que ce projet a généré au Burkina Faso.

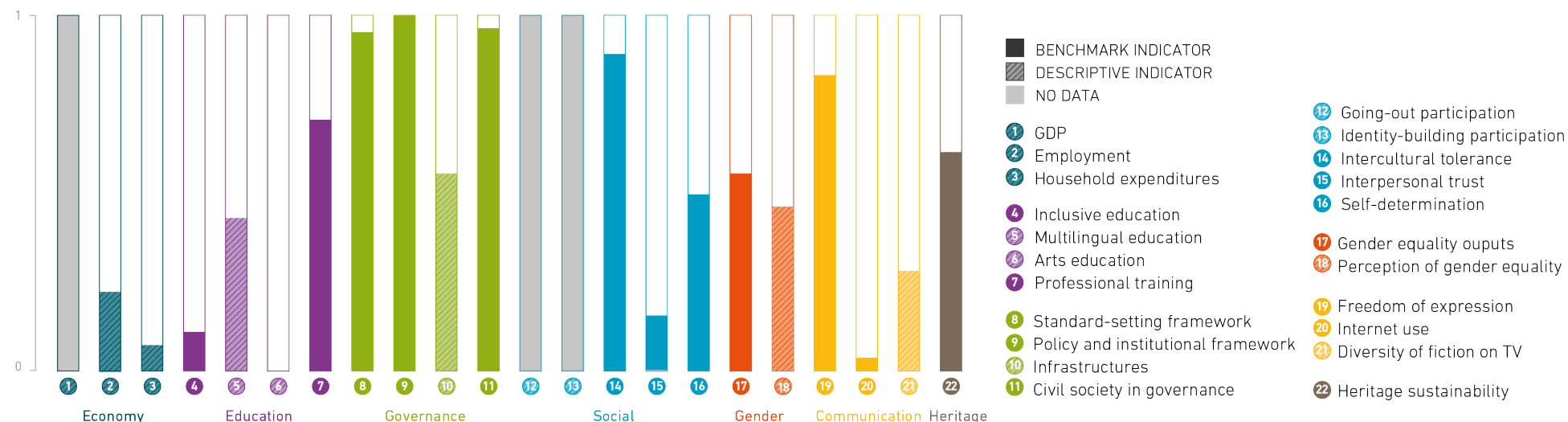
- *REGARD SUR : GARANTIR LA PLACE DE LA CULTURE DANS L'AGENDA DU DEVELOPPEMENT*
 - *Faits saillants de l'enquête : L'ADN de la culture pour le développement du Burkina Faso*
- *LES RESULTATS DU BURKINA FASO DANS LE DETAIL*
 - *Economie*
 - *Education*
 - *Gouvernance*
 - *Participation sociale*
 - *Egalité des genres*
 - *Communication*
 - *Patrimoine*
- *PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE AU BURKINA FASO*
- *VALEUR AJOUTEE DES IUCD AU BURKINA FASO*

REGARD SUR: GARANTIR LA PLACE DE LA CULTURE DANS L'AGENDA DU DEVELOPPEMENT

Depuis l'indépendance en 1963, les autorités burkinabés ont reconnu le rôle fondamental de la culture dans les processus de développement dans des documents clés, telles que la Politique culturelle nationale (2009) et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2010-2015). Le défi est de s'assurer que l'intégralité des avantages culturels soit prise en considération et que la culture soit systématiquement reconnue et intégrée en tant que composante essentielle et durable dans les plans de développement nationaux. Une masse fascinante de nouvelles données sur la culture et le développement, générées par la mise en œuvre des Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement, apporte de nouvelles perspectives pour des interventions ciblées et effectives dans le domaine de la culture et du développement au Burkina Faso. Des telles données empiriques tombent à point nommé au Burkina Faso lorsque les autorités ont entrepris d'améliorer les indicateurs culturels à des fins politiques par le biais du Programme d'Appui au Renforcement des Politiques et Industries Culturelles (ARPIC), lancé en 2012 avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

FAITS SAILLANTS DES RESULTATS : L'ADN DE LA CULTURE POUR LE DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

BURKINA FASO: Culture for Development DNA



Les problématiques de la culture au Burkina Faso : les indicateurs de l'IUCD soulignent le potentiel du secteur de la culture au Burkina Faso, pour le développement économique et le bien-être, tout en mettant en exergue certains obstacles qui l'empêchent d'atteindre son plein potentiel.

Les résultats des IUCD indiquent que le Burkina Faso a su se doter de **cadres normatif, politique et institutionnel ainsi que de mécanismes de participation de la société civile** 8 9 11 (0.95/1; 1/1; 0.96/1), qui forment le soubassement à la bonne gouvernance culturelle et la promotion d'un secteur culturel dynamique. De la même façon, **les institutions publiques fournissent plusieurs programmes ayant trait à la culture, à la formation technique et professionnelle** 7 (0.7/1), ce

qui reflète la volonté des autorités publiques d'investir dans l'enseignement culturel au niveau de la formation professionnelle. Cependant, **l'enseignement des arts ne figure pas dans les programmes scolaires des jeunes** ⑥ (0%), ce qui peut être en défaveur de la promotion de la participation culturelle et gêner le développement de l'intérêt individuel, les compétences et les opportunités des individus pour poursuivre une carrière professionnelle dans le secteur de la culture.

Le potentiel économique du secteur de la culture au Burkina Faso est indéniable, et peut devenir un véritable levier de développement. Plus de 170,000 individus, soit **près de 2.14% de la population active du Burkina Faso, exercent une profession culturelle** ②. Quoique les contraintes méthodologiques aient empêché l'établissement d'un indicateur central des IUCD sur la contribution du secteur culture pour le PIB, les estimations de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) indiquent que la culture contribue à près de 4% du PIB. Le **secteur audiovisuel burkinabé s'avère très dynamique** en particulier, de par sa capacité à alimenter la télédiffusion publique de productions télévisées de fictions nationales plus ou moins élevées ②① (27.3%). Tandis que le secteur des télécommunications est en véritable expansion au Burkina Faso, **peu d'individus ont un accès à Internet** ②① (2.64%), alors qu'il est un véritable vecteur de savoir, de connaissance et de contenu culturel ainsi qu'un catalyseur du développement.

Les **fortes inégalités dans la distribution des infrastructures culturelles** entre les 13 régions du Burkina Faso ①① (0.51/1), non seulement freinent les opportunités d'accès à la vie culturelle, mais aussi rendent moins avantageux l'accès aux moyens de production, de diffusion et de jouissance culturelles. Une meilleure distribution pourrait faciliter l'accroissement de la **consommation domestique de biens et services culturels** ③ (0.62% de la consommation totale des ménage) **et améliorer le potentiel du marché de ce secteur**. De la même façon, la durabilité du patrimoine naturel et culturel Burkinabé ②② (0.62/1) dépend fortement de la capacité de toutes les régions à enregistrer, préserver, et valoriser leur patrimoine matériel et immatériel. Pour assurer la protection et la valorisation de la diversité culturelle au Burkina Faso, le transfert des connaissances et la décentralisation des compétences doivent se poursuivre.

Les IUCD encouragent la prise en compte de la culture comme facteur de développement à travers la cohésion sociale. Au Burkina Faso, une attention toute particulière doit être accordée aux faibles niveaux de confiance interpersonnelle ①⑤ (14.7%), et d'autonomie de Burkinabés ①⑥ (5.38/10). **En effet, la confiance accordée aux pairs et le sentiment de pouvoir choisir l'orientation de sa vie apparaissent à des niveaux bien inférieurs à celui de la tolérance à l'égard des individus d'origines et de cultures différentes** ①④ (88.7%). Concernant l'égalité des genres, indispensable au développement, **les indicateurs suggèrent que les efforts des autorités publiques doivent être renforcés pour résorber les écarts constatés entre les femmes et les homes** ①⑦ (0.55/1), **mais surtout pour promouvoir plus de perceptions positives sur l'égalité des genres** ①⑧ (46%).

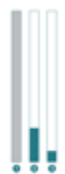
INDICATEURS ALTERNATIFS

En l'absence de données nécessaires pour établir les principaux indicateurs des IUCD, mais en présence d'autres sources de données pertinentes qui visent les mêmes objectifs, les indicateurs alternatifs ont été proposés au niveau national.

INDICATEURS ADDITIONNELS

Lorsqu'un pays possède d'autres données sur un sujet particulier qui pourraient ajouter de la valeur à la compréhension, les indicateurs additionnels ont été proposés pour aller plus loin.

LES RESULTATS DU BURKINA FASO DANS LE DETAIL



ECONOMIE

Les industries culturelles et créatives constituent un secteur dynamique en expansion rapide dans l'économie mondiale. Ces industries contribuent à la croissance, permettant de diversifier les économies nationales, de générer des ressources et de créer des emplois. De plus, étant donné qu'elles contribuent à la création, la production, la transmission et à la jouissance de contenus symboliques, leurs effets s'étendent aux avantages non-économiques. Par exemple, elles participent à élargir les possibilités des populations à participer à la vie culturelle et à la promotion de la diversité culturelle.

La Dimension Economie examine la contribution du secteur de la culture au développement économique en évaluant la contribution des activités culturelles au PIB, le rôle de la culture en tant qu'employeur, et comment les biens et services culturels sont estimés à travers les transactions marchandes.

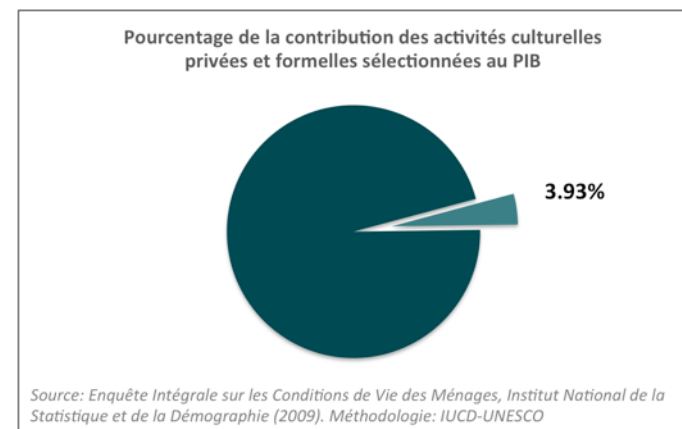
Indicateurs centraux	Description
CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS CULTURELLES AU PIB	▶▶ Pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au Produit Intérieur Brut (PIB)
EMPLOI CULTUREL	▶▶ Pourcentage d'individus exerçant une profession culturelle au sein de la population active occupée
DÉPENSES CULTURELLES DES MÉNAGES	▶▶ Pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens et services culturels par rapport aux dépenses totales de consommation des ménages

FAITS & CHIFFRES:

CONTRIBUTION DES ACTIVITES CULTURELLES AU PIB (INDICATEUR ALTERNATIF) 3.93% (2009)

En 2008, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) a estimé que la sélection des activités culturelles contribue à 3.93% du produit intérieur brut (PIB) du Burkina Faso, lequel indique que la culture est en charge d'une partie significative de la production nationale. Cet indicateur alternatif représente la contribution estimée de trois domaines d'activités relatives à la culture : activités sur les industries de papier – édition, impression, reproductions (1.2%); télécommunications (69%); et les activités culturelles et de loisirs (28.9%).

Tout en indiquant déjà la vivacité du secteur, l'indicateur alternatif de l'INSD doit être compris comme étant une estimation brute de la contribution de la culture au PIB. Les résultats sont sujets en même temps à des sous et surestimations. En ce qui concerne la sous-estimation, beaucoup de domaines d'activités culturelles ne sont pas pris en considération par cet indicateur en raison du



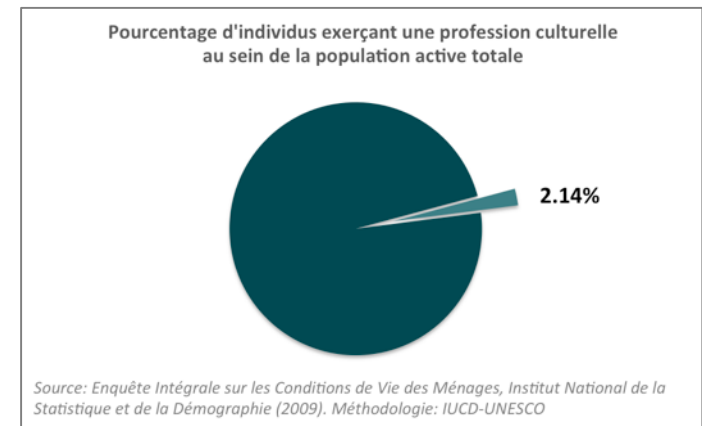
niveau de désagrégation de données disponibles au niveau national. De plus, l'indicateur ne prend en compte que les activités culturelles privées et formelles. Les activités culturelles qui se tiennent dans l'économie informelle et les établissements non marchands, aussi bien que les impacts indirects et forcés du secteur de la culture ne sont pas incluses dans les calculs mais peuvent être significatifs. Pour ce qui est de la surestimation, les estimations relatives aux activités culturelles et de loisirs sont probablement une large surestimation étant donné que les activités culturelles spécifiques ne peuvent pas être exclues d'une plus large catégorie d'activités comprenant tous les services personnels et collectifs. Néanmoins, cet indicateur alternatif offre de nouvelles informations précieuses sur les profits générés par les activités culturelles au niveau national.

2 EMPLOI CULTUREL: 2.14% (2009)

En 2009, 2.14% de la population active du Burkina Faso exerce une profession culturelle (129,980 personnes). La majorité des emplois culturels se passent dans les milieux urbains et sont constitués d'artisans. Les métiers d'artisan les plus pratiqués sont les travaux d'artisanat incluant le tissage, la menuiserie, la maçonnerie et la bijouterie. Au contraire, peu de personnes pratiquent une profession tendant à soutenir la culture sur le plan des équipements ou de matériels, indispensables à la création, la production et la distribution de contenus artistiques

Bien qu'importante, la contribution globale du secteur de la culture à l'emploi est sous-estimée dans cet indicateur en raison de la difficulté d'obtenir et corréler toutes les données pertinentes. Cet indicateur n'est que la partie visible de l'iceberg, étant donné qu'il ne couvre pas les activités non culturelles pratiquées dans les établissements culturels ou les activités induites ayant un lien étroit avec la culture, tels que les employés des services hospitaliers situés dans ou à proximité des sites de patrimoine. De plus, ce chiffre ne tient pas compte de l'emploi informel dans le secteur de la culture en raison de l'hésitation de certains participants à communiquer de telles activités lors des enquêtes officielles. L'emploi dans le secteur informel de la culture est probablement significatif au Burkina Faso. En outre, puisque les données brutes au Burkina Faso ne sont disponibles au niveau de classifications internationales à 3 chiffres, certaines professions culturelles centrales ne sont pas tenues en compte.

Néanmoins, ce résultat met en évidence **le rôle non négligeable de la culture en tant qu'employeur au Burkina Faso et le potentiel du secteur comme source de richesses et de revenus individuels**, conformément à la priorité accordée au secteur de la culture dans la Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable (2010-2015).

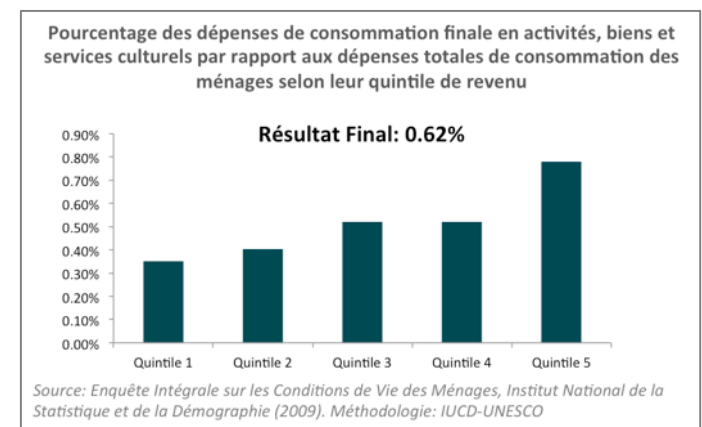
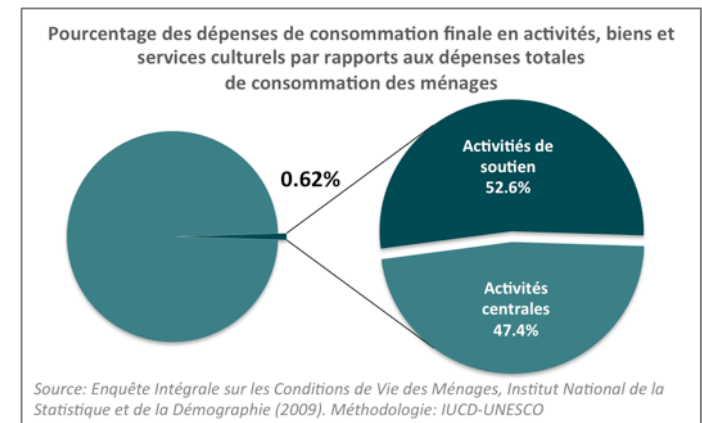


3 DÉPENSES CULTURELLES DES MÉNAGES: 0.62% (2009)

AU Burkina Faso, **0.62%** des dépenses de consommation des ménages ont été consacrés à des activités, des biens et des services culturels dans l'année de 2009. 47.4% ont été dépensés en biens et services culturels centraux, et 52.6% en équipements/biens et services de soutien. La consommation de bijoux (20.8%) et des services culturels (12.6%) représentent la plus grande part des biens et services culturels centraux consommés, tandis que dans la catégorie des équipements/biens et services de soutien, les équipements pour la réception, l'enregistrement et la reproduction du son et l'image était seul responsable de 49.7% du résultat final.

Ce résultat suggère un niveau faible de la demande de consommation de biens et services culturels, puisque la moyenne pour tous les pays en phase de test de l'IUCD se situe à 2.43%. Cependant, des variations significatives de consommation peuvent être observées entre les différents groupes de revenus de la population, ainsi que dans les régions et les zones géographiques du Burkina Faso. Les ménages du quintile de revenu le plus élevé représentent près de 60% de toutes les dépenses culturelles, et bien qu'il y ait environ quatre fois plus de ménages en milieu rural, le total des dépenses en milieu urbain (8,417,127,757 F CFA) représente à peu près 90% des dépenses totales sur la culture en milieu rural (9,494,701,900 F CFA). Ensemble, les deux régions de la capitale – les régions du Centre et des Hauts Bassins- représentent à peu près 42.5% de toutes les dépenses culturelles des ménages au Burkina Faso. Bobo Dioulasso, la capitale de la région des Hauts Bassins, est la capitale proclamée de la culture du Burkina Faso, tandis que la capitale nationale, Ouagadougou, est située au Centre. Toutes les deux villes bénéficient de l'investissement des collectivités dans le secteur local de la culture et son dynamisme.

Tout en illustrant déjà les pratiques de consommation au Burkina Faso, cet indicateur sous-estime la consommation effective des ménages en biens et services culturels en raison des contraintes et des lacunes dans les données méthodologiques disponibles au niveau national. Il ne prend pas en compte les transactions informelles ou la valeur des biens et services culturels acquis par les ménages et fournis par les institutions sans but lucratif au service des ménages à des prix économiquement non significatifs. De même, les dépenses en produits culturels qui ne sont pas financées directement par les ménages, tels que les services de conception et de la publicité, ne sont pas pris en considération; et l'indicateur exclut certaines dépenses qui ne peuvent être isolées en raison de l'agrégation des systèmes de codage. Malgré ces limites, cet indicateur donne un aperçu sans précédent sur la façon dont les ménages burkinabés estiment les biens et services culturels.



RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LES STATISTIQUES CULTURELLES

En vue d'améliorer l'évaluation du lien entre la culture et l'économie au Burkina Faso, de meilleures statistiques devraient être disponibles.

CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS CULTURELLES AU PIB

Quoique les sources indiquent que les données nécessaires pour établir cet indicateur existent, l'indicateur principal de l'IUCD ne puisse être établi selon la méthodologie de l'IUCD. L'agrégation des données dans l'enquête intégrale sur les conditions des vies des ménages (EICVM) (2009) n'a pas permis d'isoler des codes spécifiques culturels selon les normes de classification internationale requises par la méthodologie de l'IUCD. Tandis que certains codes sont disponibles au niveau 4 chiffres, seulement quelques codes sélectionnés nécessaires pour l'établissement de l'indicateur de l'IUCD pourront être identifiés au niveau 1 et 2 chiffres. Néanmoins, l'INSD estime que les activités culturelles contribuent à approximativement 3.93% du PIB national basé sur la somme de 3 codes sélectionnés couvrant les industries de papier, les télécommunications et les services personnels et collectifs (y compris les activités récréatives et culturelles). Les données statistiques améliorées pourraient augmenter la validité de cette évaluation et permettre une meilleure compréhension de la contribution de sous-secteurs spécifiques. Le travail de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), concernant le traitement des données brutes doit être poursuivi afin de rendre plus claire l'analyse de la performance économique du secteur culturel burkinabé.

EMPLOI CULTUREL

Pour permettre d'avoir plus de résultats complets concernant l'emploi, il serait avantageux pour l'INSD de réviser la couverture des enquêtes de ménage pour y inclure les groupes marginalisés et l'emploi informel si possible, mais aussi de développer les enquêtes qui collectent des informations avec un niveau élevé des normes de classification internationales. Les données en cours sont disponibles au niveau 3 chiffres, lequel empêche certaines occupations culturelles centrales d'être prises en compte. Au Burkina Faso, ceci inclut les métiers dans l'enseignement culturel, la publicité et le marketing, le développement de l'Internet, la verrerie et d'autres métiers de ce genre, les peintres et les fabricants d'instruments de musique. De la même façon, en raison de l'accumulation des données, il était impossible de séparer les métiers d'équipement à ceux de soutien du résultat principal. Améliorer les systèmes de données pour qu'ils soient à 4 chiffres, en cohérence avec les normes internationales de classification, permettrait l'identification de métiers culturels supplémentaires qui seraient inclus dans le résultat final.

DÉPENSES CULTURELLES DES MÉNAGES

Pour mieux saisir les dépenses ménagères sur la culture, il serait utile de réévaluer la couverture et le caractère représentatif de l'échantillon de l'étude de l'EICVM, afin de vérifier la validité du résultat final.



EDUCATION

L'éducation non seulement fournit aux individus les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir des citoyens responsables, il est reconnu comme étant un droit culturel fondamental. Elle joue un rôle clé dans la promotion de sociétés du savoir, capables de concevoir des stratégies novatrices pour relever les défis du futur. Le cycle de l'éducation fournit également un environnement clé pour la construction, l'apprentissage et la transmission des valeurs et des aptitudes culturelles, qui favorisent l'inclusion sociale et la tolérance. De même, l'éducation est essentielle dans la promotion et la valorisation de la diversité culturelle et dans l'encouragement à la créativité et aux nouveaux talents.

La Dimension Education examine la relation entre l'éducation, la culture et le développement humain à travers l'évaluation de l'inclusion du système éducatif; la valorisation de l'interculturalité, de la diversité culturelle et de la créativité; et à travers les possibilités d'acquérir des compétences professionnelles dans les domaines culturels.

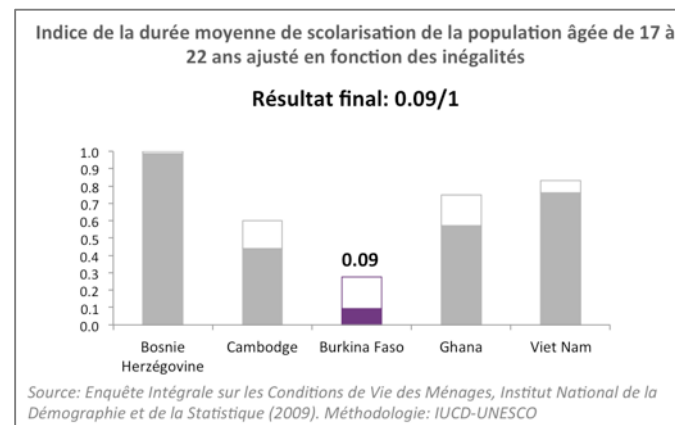
Indicateurs centraux	Description
ÉDUCATION INCLUSIVE	▶▶ Indice de la durée moyenne de scolarisation de la population âgée de 17 à 22 ans, ajusté en fonction des inégalités
ÉDUCATION MULTILINGUE	▶▶ Pourcentage du nombre d'heures d'instruction dédiées à la promotion du multilinguisme par rapport au nombre total d'heures consacrées à l'enseignement des langues (années d'étude 7-8)
ÉDUCATION ARTISTIQUE	▶▶ Pourcentage du nombre d'heures d'instruction dédiées à l'éducation artistique par rapport au nombre total d'heures d'enseignement (années d'étude 7-8)
FORMATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR CULTUREL	▶▶ Indice de cohérence et de couverture du système d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) et de l'enseignement supérieur dans le domaine de la culture

4 EDUCATION INCLUSIVE: 0.09/1 (2009)

L'éducation est indéniablement un enjeu fondamental du développement et malgré les efforts conjoints des autorités nationales et des organisations internationales, l'éducation demeure à un niveau alarmant au Burkina Faso. Dans ce contexte, le résultat de 0.09/1 reflète les difficultés rencontrées pour la scolarisation et la rétention des enfants à l'école. Si le droit à l'éducation est reconnue par la Constitution du Burkina Faso de 1991 (art.18), et que le pays s'est engagé à travers plusieurs conventions et accords internationaux en faveur des droits de l'enfant et d'une éducation complète, juste et inclusive, l'indicateur IUCD ici présenté, montre les lacunes et les difficultés d'applications concrètes de ces engagements.

La durée moyenne de scolarisation de la population âgée de 17 à 22 ans est de 2.76 années ce qui signifie qu'en moyenne, les enfants n'achèvent pas plus de la moitié du cycle primaire. Par conséquent, ce résultat est bien en dessous de la moyenne cible des 10 années de scolarité qui

FAITS & CHIFFRES

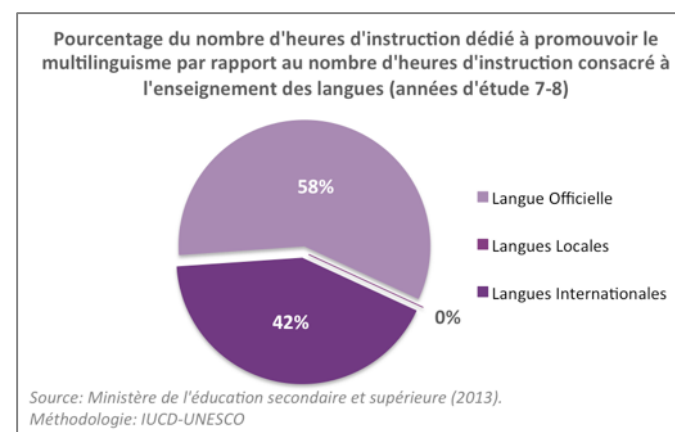


permettraient d'assurer aux citoyens burkinabés de jouir tout au long des cycles du primaire et du secondaire, du droit à l'éducation, de participer à la construction des valeurs, des attitudes et des compétences culturelles, ainsi que d'une autonomisation personnelle et sociale. De plus, 66% de la population ciblée vit toujours en situation de privation d'éducation, c'est à dire que ces individus ont bénéficié de moins de 4 années de scolarisation. Ce chiffre souligne l'importance et la persistance de la déscolarisation ou tout simplement de la non scolarisation des enfants.

5 EDUCATION MULTILINGUE: 42% (2013)

La Constitution du Burkina Faso reconnaît le français comme langue officielle (l'art. 35), mais soutient que tous les Burkinabés sont nés libres et égaux devant la loi et qu'aucune discrimination n'est autorisée, y compris en ce qui concerne la langue (art. 1). Dans ce contexte, **58% des heures à consacrer aux langues dans les deux premières années de l'enseignement secondaire doit être consacré à l'enseignement de la langue officielle française.** Les **42% restants du temps doivent être consacrés à l'enseignement des langues internationales**, l'anglais étant la langue internationale dominante enseignée. **0% du programme requis est dédié à toutes les langues locales ou régionales**, même si environ 60 langues sont présentes dans les 13 régions du Burkina Faso. En outre, bien que la loi 013/96/ADP stipule que la langue officielle (le français) et les langues nationales doivent être les langues de l'éducation, 0% du temps doit être consacré à l'une des 3 langues nationales officiellement reconnues (le mooré, le dioula ou le fulfuldé). Ces résultats indiquent que, **bien que la diversité linguistique internationale limitée est promue par le programme nécessaire, des efforts supplémentaires peuvent être nécessaires pour promouvoir la riche diversité des langues burkinabés et les culture locales.**

Toutefois, il convient de mentionner que les programmes d'éducation bilingue sélectionnés existent, mais ne font pas partie du programme requis ou ne sont pas appliqués à tous les élèves burkinabés. Leur objectif principal est de promouvoir l'accès à l'éducation de base. Les premiers programmes bilingues ont été instaurés en 1994. Ces programmes prévoient un cycle d'éducation de base de cinq ans au lieu du cycle de six années d'habitude. Dans la première année de programmes bilingues, 90% des heures d'enseignement sont dispensés dans la langue maternelle des élèves et 10% en français. Aujourd'hui, 41 écoles offrent des programmes bilingues dans 10 des 13 régions du Burkina Faso, l'enseignement est dispensé en 7 langues nationales et locales en plus du français.



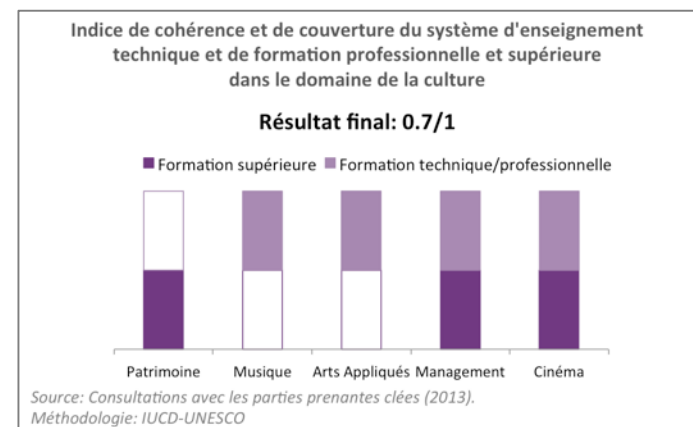
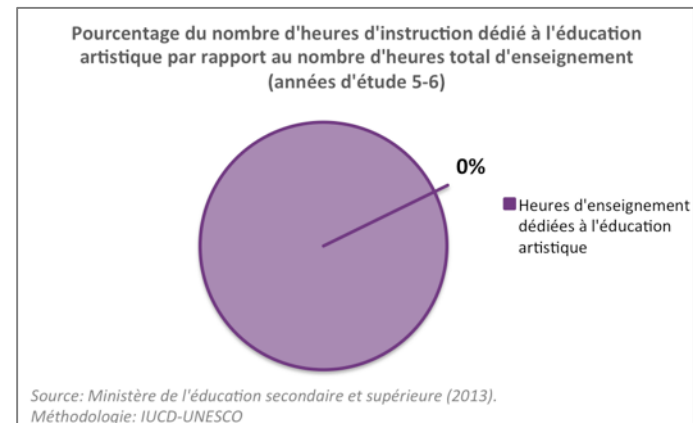
6 EDUCATION ARTISTIQUE: 0% (2013)

Selon le programme national requis, l'éducation artistique n'est pas obligatoire et 0% du quantum horaire doit être consacré à ce sujet dans les deux premières années de l'enseignement secondaire (classes 5ème et 6ème). Cet indicateur suggère un faible niveau de priorité publique donnée aux arts et à la culture de sujets. En outre, une lacune dans l'offre de l'éducation artistique au cours de la durée de vie de l'éducation émerge quand on regarde l'indicateur suivant sur les programmes d'enseignement supérieur et de formation offerts au Burkina Faso. Bien que certains programmes culturels sont offerts au niveau de l'enseignement supérieur, cette lacune dans l'éducation artistique pendant la scolarité secondaire peut entraver le développement de l'intérêt pour les carrières professionnelles dans le secteur de la culture, ainsi que le développement des étudiants de l'appréciation pour les arts et la culture en général. Renforcer un secteur culturel dynamique nécessite à la fois nourrir le plaisir du public pour la culture et la formation des professionnels de la culture tout au long de leurs études.

Il est à noter que le Ministère de la Culture et du Tourisme espère améliorer les possibilités d'éducation dans un avenir proche. Avec l'assistance technique du projet de "banque d'expertise" de l'UNESCO et l'Union européenne, le Ministère a élaboré une stratégie visant à intégrer la culture et les modules d'art dans les programmes scolaires afin de permettre aux étudiants de développer une plus grande appréciation de leur propre culture et de s'ouvrir à d'autres cultures. Une fois mis en œuvre, cela va grandement améliorer les expériences d'éducation artistique.

7 FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES DOMAINES CULTURELS: 0.7/1 (2013)

La Politique Nationale de la Culture de 2009 (PNC) reconnaît que les filières de la culture manquent des opportunités de formation spécifique permettant aux artistes et à ceux qui les accompagnent d'exercer convenablement leur métier. Néanmoins, le résultat du Burkina Faso de 0.7/1 reflète les efforts et les investissements mis en œuvre ces dernières années par les autorités nationales pour combler ces écarts et permettre la poursuite de carrières dans le secteur de la culture. En effet la couverture des établissements, publics ou subventionnés par l'Etat, de formation professionnelle, technique ou supérieure dans les domaines de la culture est maintenant assez complète offrant divers type d'enseignement permettant aux professionnels de la culture de recevoir les moyens nécessaire pour poursuivre une carrière.



Depuis 2002, trois filières de formations supérieures ont été initiées, deux à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et la filière Arts, gestion et administration culturelle (AGAC) de l'Université de Ouagadougou est maintenant réputée. Parmi les 7 centres de formations professionnelles et d'enseignement techniques recensés, le Centre de formation et de recherches en arts vivants (CFRAV-Espace Gambidi), l'Institut supérieur de l'image et du son (ISIS), ou encore l'Institut IMAGINE assurent des formations dans la musique et le son, les arts appliqués, la gestion culturelle ou encore le film et l'image. Bien que l'offre de formation soit relativement présente, elle doit encore être renforcée et développée. Par exemple, aucun programme de formation technique n'existe dans le domaine du patrimoine, et aucune formation supérieure ne permet d'obtenir un diplôme dans les domaines de la musique et du son et dans les arts appliqués. De plus, l'offre de formation culturelle est inégalitaire puisque concentrée dans les principales zones urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

D'autres domaines qui méritent d'être mentionnés mais ne sont pas pris en compte par la méthodologie des IUCD sont la danse et le théâtre. 5 établissements identifiés offrent des formations techniques et professionnelles dans ces domaines. Ces écoles de théâtre et de danse participent fortement à la création d'une classe créative compétitive et à l'émergence de nouveaux talents pour le spectacle vivant et le cinéma burkinabé.

En offrant un diagnostic de l'offre de formation dans la culture et en ciblant les filières à renforcer, cet indicateur permet de faire un suivi des objectifs de "développement des ressources humaines et du potentiel des acteurs par la formation professionnelle spécialisée" inclus dans la Politique Nationale pour la Culture (PNC 2009). Il fournit ainsi des pistes d'action pour répondre à l'objectif de structuration et de renforcement du secteur de la culture.



GOVERNANCE

La gouvernance culturelle englobe les cadres normatifs, les politiques publiques, les infrastructures, les capacités institutionnelles et les processus destinés à favoriser le développement culturel inclusif, la structuration de secteurs culturels dynamiques, et la promotion de la diversité. La gouvernance culturelle forge les conditions propices à l'exercice des droits culturels, droits cruciaux pour le développement de sociétés pacifiques dans lesquelles les individus ont la possibilité de mener une vie créative épanouie en conformité avec ce qu'ils apprécient. Ainsi, la gouvernance culturelle joue un rôle clé en permettant à la culture de contribuer pleinement à un développement inclusif, humain fondé sur les droits.

La Dimension Gouvernance examine le système national de gouvernance culturelle en évaluant les cadres des politiques normatives en place pour la protection et la promotion de la culture, les droits culturels et la diversité culturelle; la répartition des infrastructures culturelles sélectionnées qui facilitent la participation à la vie culturelle; et la mise en place de mécanismes institutionnels pour la participation de la société civile dans la prise de décision.

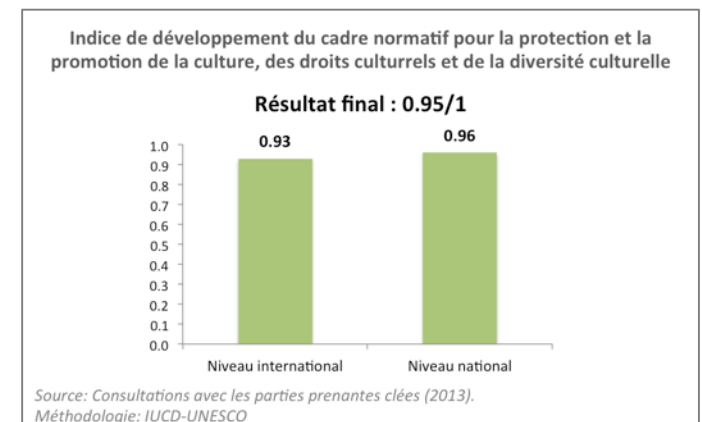
Indicateurs centraux	Description
CADRE NORMATIF POUR LA CULTURE	▶▶ Indice de développement du cadre normatif pour la culture, les droits culturels et la diversité culturelle
CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR LA CULTURE	▶▶ Indice de développement du cadre politique et institutionnel pour la protection et la promotion de la culture, des droits culturels et de la diversité culturelle
DISTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES	▶▶ Répartition des infrastructures culturelles sélectionnées par rapport à la répartition de la population nationale au sein des unités administratives immédiatement au-dessous du niveau de l'État
PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA GOUVERNANCE CULTURELLE	▶▶ Indice de promotion de la participation des professionnels de la culture et des minorités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des mesures et des programmes culturels les concernant

8 CADRE NORMATIF POUR LA CULTURE: 0.95/1 (2013)

Le résultat du Burkina Faso de **0.95/1** indique qu'un cadre normatif significatif est déjà en place pour la culture et que les autorités nationales ont fait beaucoup d'efforts pour ratifier les instruments juridiques internationaux clés qui affectent le développement de la culture, les droits culturels et la diversité culturelle, et d'établir aussi un cadre national pour reconnaître et mettre en œuvre ces obligations.

Burkina Faso a obtenu **0.93/1** au niveau international, mettant en exergue le degré de priorité donné à la culture et le degré élevé de l'engagement des autorités burkinabès aux normes internationales sur le développement de la culture, les droits culturels et la diversité culturelle. Le Burkina Faso a ratifié beaucoup de conventions internationales, déclarations et recommandations, telles que la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel; la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel

FAITS & CHIFFRES



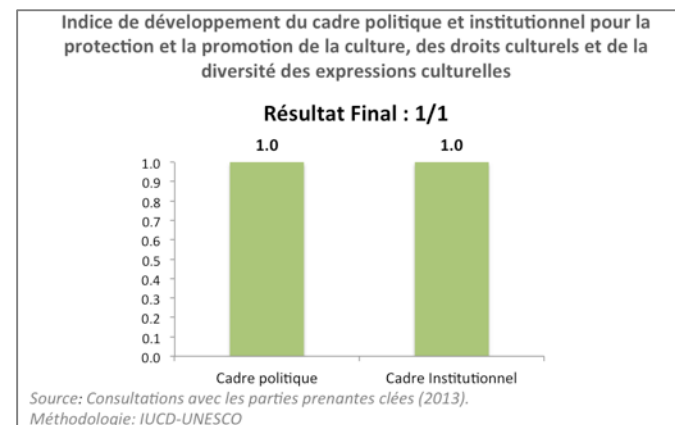
immatériel; la Convention de 2005 concernant la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et son protocole facultatif. Cependant, le Burkina Faso devra encore ratifier les instruments internationaux sélectionnés telles que la Déclaration des droits des peuples autochtones et la Convention universelle sur le droit d'auteur, quoique la protection de la propriété intellectuelle littéraire et artistique soit garantie par la législation nationale.

Au niveau national un résultat de 0.96/1 indique que beaucoup d'efforts ont été faits pour mettre en œuvre plusieurs des obligations internationales auxquelles le Burkina Faso s'est engagé au niveau international, une étape nécessaire pour la mise en œuvre active de ces obligations. Les principes touchant les droits culturels et les libertés des burkinabés, aussi bien que la diversité culturelle sont établis dans la Constitution. De plus, le Burkina Faso a plusieurs lois sectorielles pour régler et structurer le patrimoine, l'édition des livres, la publication, le cinéma, la télévision et la radio, la musique et les beaux-arts. La législation est aussi en place concernant les subventions publiques, le patronage culturel et les statuts fiscaux de la culture, afin de faciliter l'investissement dans le secteur. Cependant, aucune loi-cadre existe pour la culture de sorte à unifier et harmoniser la législation culturelle.

9 CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR LA CULTURE: 1/1 (2013)

Le résultat final de 1/1 reflète que les autorités burkinabés ont fait de gros efforts pour créer un cadre politique et institutionnel complet pour promouvoir le secteur comme étant partie intégrante du développement, en établissant des politiques et des mécanismes ciblés et en ayant un système politique et administratif adéquat pour mettre en œuvre les instruments légaux ci-dessus cités.

En général, le Burkina Faso possède un cadre politique et institutionnel extensive pour la protection et la promotion de la culture, les droits culturels et la diversité culturelle. Au niveau national, le Ministère de la culture et du tourisme représente l'intérêt de la culture. De plus, une Commission des affaires sociales est responsable de prendre les questions liées à la culture au niveau de l'Assemblée Nationale, et diverses autorités régionales et municipales décentralisées assurent la promotion du secteur au niveau local. La Politique Nationale de la Culture de 2009 et son plan d'action, fournissent une stratégie globale pour la promotion effective de la culture, en plus de stratégies et politiques sectorielles spécifiques telle que la Stratégie Nationale pour le Développement des Livres et la Politique Nationale de Communication.



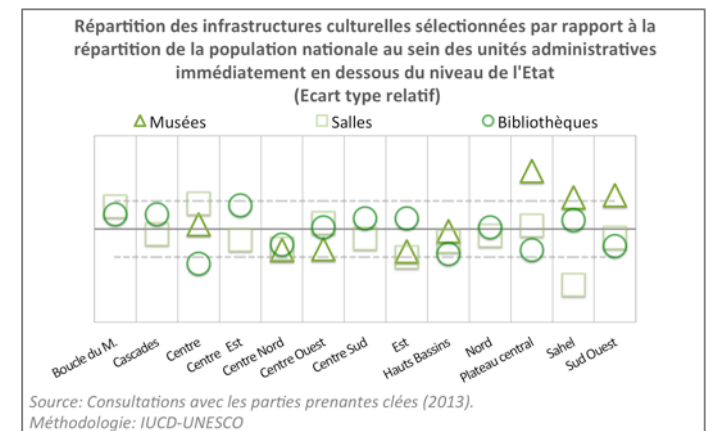
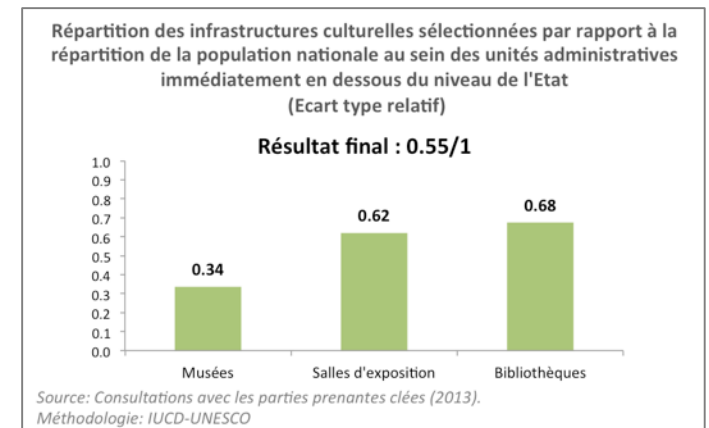
La culture a aussi été intégrée dans la Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable (2010-2015), et le secteur culturel a été identifié comme étant une priorité et un pilier pour la croissance durable parmi les partenaires techniques.

10 DISTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES: 0.55/1 (2013)

L'un des objectifs de la Politique Nationale de la Culture de 2009 est d'encourager les Burkinabés à prendre part aux activités culturelles et créatives et aux différentes formes d'art pour partager leurs différentes perceptions de la vie, libérer leur potentiel créatif et contribuer au développement économique. Cependant, la distribution des infrastructures culturelles au Burkina Faso, qui pourrait faciliter une telle participation, brosse un tableau des défis auxquels le pays doit faire face.

Sur une échelle de 0 à 1, où 1 représente la situation dans laquelle les infrastructures culturelles sélectionnées sont également réparties entre les régions en fonction de la taille relative de leur population, **le résultat du Burkina Faso pour cet indicateur est de 0.55. Ce score reflète donc la répartition inégale des équipements culturels à travers les 13 régions du Burkina Faso.**

Lorsque l'on regarde les chiffres pour les trois différentes catégories d'infrastructures, les scores pour Burkina Faso sont de 0.34/1 pour les musées, 0.53/1 pour les salles d'exposition consacrée aux arts de la scène et 0.68/1 pour les bibliothèques et centres de ressources multimédias. Aux vues des résultats, les bibliothèques semblent être les infrastructures les plus également réparties sur le territoire burkinabé, et les musées semblent être les infrastructures les moins également réparties. Alors que les régions de la Boucle du Mouhoun, du Plateau Central, du Sud-Ouest bénéficient d'une forte concentration d'installations culturelles, d'autres comme le Centre, L'Est, le Centre Nord disposent d'une assez faible couverture. Si l'on peut se féliciter de l'importante augmentation du nombre de musées ces 10 dernières années, ces établissements restent encore très inaccessibles pour une large frange de la population puisque 4 régions n'en disposent toujours pas (Cascades, Centre Est, Centre Sud et la région du Nord). La construction d'infrastructures culturelles et l'augmentation de l'égalité d'accès à travers les 13 régions, pourraient augmenter les opportunités pour les Burkinabés à prendre part aux activités culturelles et créatrices, libérer leur potentiel créatif et leur participation



dans le développement économique à travers la production et la consommation des biens et services culturels. Il s'agit d'un défi majeur et commun pour l'ensemble des pays qui ont mis en œuvre les IUCD jusqu'à maintenant, car la moyenne pour cet indicateur n'est que de 0.43/1.

11 PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE A LA GOUVERNANCE CULTURELLE: 0.96/1 (2014)

Le résultat final de 0.96/1 indique qu'il existe plusieurs opportunités de dialogue et de représentation pour les professionnels culturels et les minorités en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre des politiques culturelles, des mesures et des programmes qui les concernent. Ces possibilités de participation à la gouvernance culturelle existent au niveau national mais aussi aux niveaux régional et local.

Au sujet de la participation des minorités, dans le but de construire l'indicateur des IUCD au Burkina Faso, la flexibilité a été adoptée concernant la définition de 'minorités' car il n'y a pas de minorités reconnues comme telles au Burkina Faso, mais plutôt la population Burkinabé est considérée comme une diversité de cultures et d'ethnies. Ainsi, l'accent a été plutôt mis sur la participation inclusive en général et sur l'accès des personnes de toutes les ethnies, les cultures et les groupes à participer au processus décisionnel concernant les politiques culturelles, des mesures et des programmes qui les concernent. En appliquant cette flexibilité, les mécanismes pour la participation des minorités peuvent être observés aux niveaux national et local. Au niveau national, plusieurs mécanismes et événements réguliers permettent la participation et la consultation d'avoir lieu dans les processus décisionnels, y compris en ce qui concerne les sujets de la culture. La Conférence Annuelle de Décentralisation Nationale (CONAD), la Semaine Nationale de la Culture (SNC), le Forum National des Femmes, le Forum National de la Jeunesse et la Journée Nationale du Paysan sont quelques exemples d'événements et de mécanismes qui prévoient de consultations traitant de diverses questions, y compris la culture. Aux niveaux régional et local, la Conférence Régionale de Décentralisation annuelle et Les Conseils de Développement Villageois fournissent mensuellement des opportunités pour tous de participer aux processus décisionnels. Les décisions prises par les Conseils de Développement Villageois sont contraignantes pour les autorités municipales.

Afin de faciliter la participation des professionnels de la culture en matière de gouvernance, par le décret de 2013, les autorités burkinabés ont institutionnalisé au niveau national une rencontre annuelle entre administrateurs publics responsables de la culture, la société civile et le secteur privé. Les résolutions et les résultats de ces rencontres sont officiellement consultatifs, bien que les pouvoirs publics se soient engagés à les traduire dans la législation et



l'action. Aux niveaux régional et local, lorsque les questions culturelles sont abordées lors de la Conférence Régionale de Décentralisation annuelle et des Conseils de Développement Villageois, les professionnels culturels sont invités à prendre part aux débats et au processus décisionnel. Les recommandations sur les questions culturelles résultant des discussions lors de la Conférence Régionale de Décentralisation sont également consultatives et non contraignantes.



PARTICIPATION SOCIALE

La culture joue un rôle central dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des individus et des communautés. Les pratiques, les actifs et les expressions culturels sont des vecteurs essentiels pour la création, la transmission et la réinterprétation des valeurs, des attitudes et des convictions, à travers lesquelles les individus et les communautés peuvent exprimer le sens qu'ils donnent à leur vie et à leur propre développement. Ces valeurs, les attitudes et les convictions déterminent la nature et la qualité des relations sociales, affectant les individus et le sens de l'intégration, la tolérance de la diversité, la confiance et la coopération des communautés.

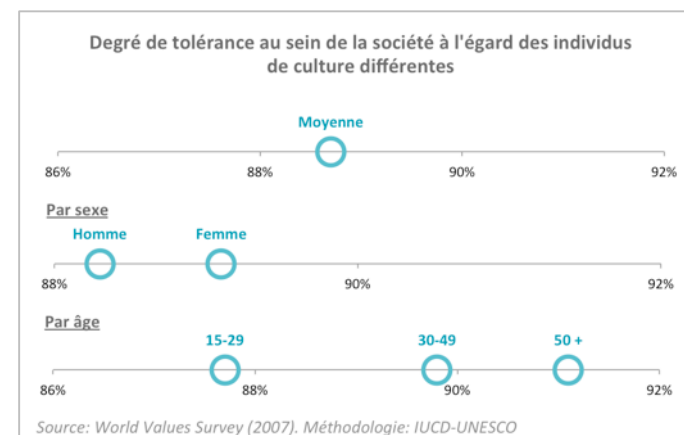
La Dimension Participation Sociale examine la façon multidimensionnelle dont la culture influe sur la préservation et l'amélioration d'environnements favorables pour le progrès social et le développement en analysant les niveaux de participation culturelle, l'interdépendance au sein d'une société donnée, le sens de la solidarité et de la coopération, et le sens de l'autodétermination des personnes.

14 TOLÉRANCE À L'ÉGARD DES AUTRES CULTURES: 88.7% (2007)

En 2007, 88.7% des Burkinabés conviennent qu'ils peuvent généralement accepter les gens de cultures différentes comme voisins. Cet indicateur permet d'évaluer le degré de tolérance et d'ouverture à la diversité, offrant ainsi un aperçu des niveaux de l'interdépendance au sein d'une société donnée. Il s'agit d'un indicateur sur base des réponses des répondants en ce qui concerne les voisins relevant de trois catégories: les gens d'une autre race, les immigrants/les travailleurs étrangers et les personnes d'une autre religion. Ce résultat est significatif d'une tolérance importante à l'égard de la diversité, ce qui est cohérent avec la grande diversité culturelle du pays (composée d'une soixantaine de groupes ethniques) qui est reconnue comme source de richesse nationale par la Politique Nationale de la Culture de 2009. La PNC souligne que cette mosaïque culturelle, pour peu qu'elle soit judicieusement mobilisée et canalisée, est une source de richesse et de dynamisme novateur, mais qui mal gérée, peut-être source de clivages ethniques et religieux. Cet objectif pour la compréhension mutuelle et la tolérance de toutes les cultures a été réaffirmé dans le Plan de Développement National 3 (2007-2012).

Indicateurs centraux	Description
PARTICIPATIONS À DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE SORTIE	►► Pourcentage de la population ayant participé au moins une fois à une activité culturelle de sortie au cours des 12 derniers mois
PARTICIPATIONS À DES ACTIVITÉS CULTURELLES DE CONSTRUCTION IDENTITAIRE	►► Pourcentage de la population ayant participé au moins une fois à une activité culturelle de construction identitaire au cours des 12 derniers mois
TOLÉRANCE À L'ÉGARD DES AUTRES CULTURES	►► Degré de tolérance au sein d'une société à l'égard des personnes d'appartenances culturelles différentes
CONFIANCE INTERPERSONNELLE	►► Degré de confiance interpersonnelle
LIBRE DÉTERMINATION	►► Score médian de la perception de la liberté d'auto-détermination

FAITS & CHIFFRES

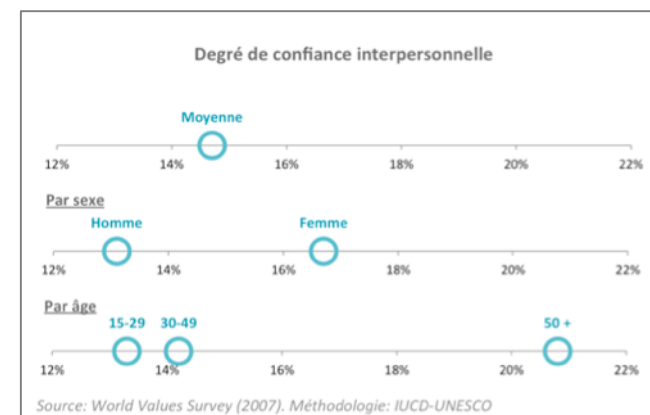


Dans ce contexte, le résultat de 88.7% pour cet indicateur suggère que les valeurs, les attitudes et les convictions de près de 9 burkinabés sur 10 favorisent l'acceptation des autres cultures. Ce résultat suggère en outre qu'un système culturel de valeurs est en place qui se nourrit de la diversité, favorise la tolérance, et encourage un intérêt dans les traditions nouvelles ou différentes, créant ainsi un environnement social favorable au développement.

15 CONFIANCE INTERPERSONNELLE: 14.7% (2007)

En 2007, 14,7 % des Burkinabés conviennent que la plupart des gens sont dignes de confiance. Après le contexte décrit ci-dessus, le résultat attire l'attention sur le niveau de confiance et le sentiment de solidarité et de coopération au Burkina Faso, donnant un aperçu de la cohésion sociale. Un résultat de 14.7% indique un faible niveau de confiance et de solidarité, alors que la moyenne des pays IUCD est située à 19.2%. En outre, non seulement tous les groupes de la population montrent de faibles niveaux de confiance, mais il existe d'importantes variations dans les résultats selon le sexe et le groupe d'âge d'appartenance. Les femmes semblent accorder plus de confiance que les hommes, elles sont près de 17% à penser que la plupart des gens sont dignes de confiance alors que les hommes ne sont que 13%. Les personnes âgées de moins de 50 ans sont à peine 14% (13,5% pour les 15-29 ans, 14,4 pour les 30-49 ans), alors que les personnes de plus de 50 ans sont près de 21% à penser que la plupart des gens sont dignes de confiance, ce qui semble traduire une dégradation importante de la confiance auprès des nouvelles générations. Quoiqu'il en soit, les chiffres sont relativement bas et suggèrent qu'il existe des obstacles importants pour favoriser l'émergence d'une société unie, solidaire et confiante. Construire et renforcer, sur les bases du potentiel de la culture, le sentiment mutuel de coopération et solidarité entre les burkinabés nécessite d'être considéré comme une priorité au Burkina Faso à travers le déploiement de mesures et de programmes ciblés.

Les résultats contradictoires entre la tolérance et la confiance pour cette dimension suggèrent que beaucoup de travail reste encore dans ce domaine afin de ne pas seulement réintégrer les priorités sociales dans les plans nationaux de développement, mais aussi d'intégrer les questions culturelles et sociales pertinentes dans les enquêtes nationales régulières afin d'établir des statistiques cohérentes et de suivre les progrès accomplis tout au long de la mise en œuvre de la Politique Nationale pour la Culture (2009).

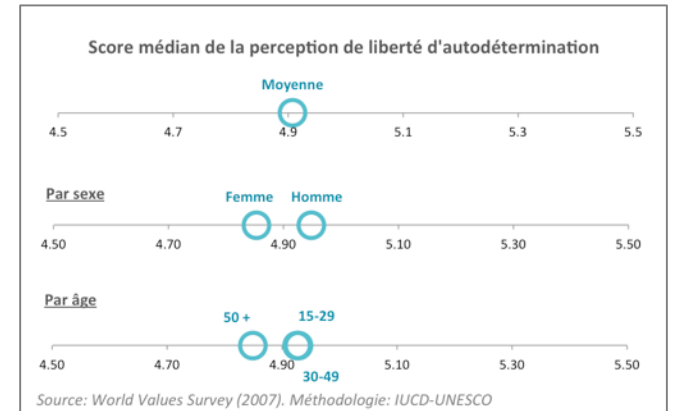


16 LIBRE DETERMINATION: 4.91/10 (2007)

Au Burkina Faso, le résultat final est de 4.91/10, 10 représentant la situation dans laquelle les individus croient qu'il existe 'une grande liberté de choix et de contrôle' et 1 étant 'pas de liberté de choix et de contrôle.' **Le score de 4.91/10 indique que la population sent qu'elle a un degré de contrôle faible à moyen sur sa vie et est libre de vivre la vie qu'elle choisit, en fonction de ses propres valeurs et croyances.** En évaluant cette liberté, cet indicateur évalue le sens de l'autonomisation des individus et une mise à disposition de ressources pour se décider et orienter leur développement.

Bien que la réponse moyenne de la population soit de 4.91, de légères variations peuvent être constatées selon le sexe et l'âge. La réponse moyenne était de 4.85 pour les femmes et de 4.95 pour les hommes, et les répondants de 50 ans et plus avaient un résultat moyen de 4.85, tandis que les groupes de la population plus jeunes avaient un résultat moyen de 4.93. Ces résultats méritent considération lors d'une analyse-croisé avec les indicateurs de la dimension Égalité des Genres.

Ces résultats suggèrent que le niveau de l'action individuelle au Burkina Faso est en dessous de la moyenne des résultats pour tous les pays ayant mis en œuvre l'IUCD, qui se situe à 6.7/10. Cela indique que les composants nécessaires sont seulement prévus en partie pour l'établissement d'un contexte politique, économique, social et culturel propice à favoriser le bien-être individuel et la satisfaction de vie, et qui renforce les valeurs, normes et croyances communes qui parviennent à donner aux individus les moyens de vivre la vie qu'ils souhaitent.



RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LES STATISTIQUES CULTURELLES

Afin de mieux comprendre le lien entre la culture, la participation sociale et le développement humain, il est nécessaire d'investir dans les statistiques sociales et culturelles au niveau national.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DE SORTIES

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES DE CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Les indicateurs centraux sur la participation aux activités culturelles de sortie et de construction identitaire n'ont pas pu être construits en raison du manque des données nécessaires. Pour être en mesure de mieux évaluer la vitalité culturelle, l'engagement social dans les activités culturelles, et les potentielles exclusions et divisions dans une société, il est fortement recommandé d'introduire des questions clés liées à la participation culturelle dans les enquêtes nationales. Ces données devraient également fournir des informations utiles sur les modes de participation culturelle, révélant ainsi des informations précieuses sur la demande de biens et services culturels ainsi que les besoins en infrastructures.

TOLÉRANCE À L'ÉGARD DES INDIVIDUS DE CULTURES DIFFÉRENTES

CONFIANCE INTER-PERSONNELLE

LIBERTÉ D'AUTO-DÉTERMINATION

Pour mieux évaluer la relation actuelle entre la diversité culturelle, la tolérance, la confiance, le progrès social et le développement, il serait utile de recueillir davantage de statistiques régulières sur les questions sociales et de culture, et de suivre leurs progrès. En raison de l'absence de données brutes pertinentes au niveau national, les indicateurs centraux ont été calculés d'après les données recensées par la World Values Survey en 2007. Il est fort probable que depuis les choses aient évolué, c'est pourquoi il est fortement recommandé de procéder à la mise en place d'une enquête qui inclût des questions sociales pertinentes au niveau national afin de mieux évaluer la situation actuelle et les relations entre la culture et le progrès social.

L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'égalité des genres n'est pas seulement reconnue internationalement comme une composante essentielle du développement durable, l'égalité des sexes va de pair avec le respect de la diversité culturelle et des droits culturels lorsqu'elle est placée dans le cadre des droits humains qui favorisent l'inclusion et l'égalité d'accès aux droits et aux opportunités. Des politiques et des interventions ciblées en faveur de l'égalité des genres influencent fortement les attitudes et les perceptions des rôles entre les sexes et améliorent les niveaux d'égalité des genres dans la pratique. En outre, les attitudes et les perceptions culturelles jouent un rôle clé dans l'orientation de ces politiques et mesures. Néanmoins, les politiques requièrent l'implication des individus: elles ont besoin d'être soutenues par les membres de la communauté pour leur succès et pour être durables.

La Dimension Égalité des genres examine les corrélations ou les lacunes existantes entre la promotion et la valorisation de l'égalité des genres à travers des politiques et des actions ciblées, et les perceptions culturelles de l'égalité des sexes.

17 NIVEAUX D'ÉGALITÉ DES GENRES: 0.55/1 (2013)

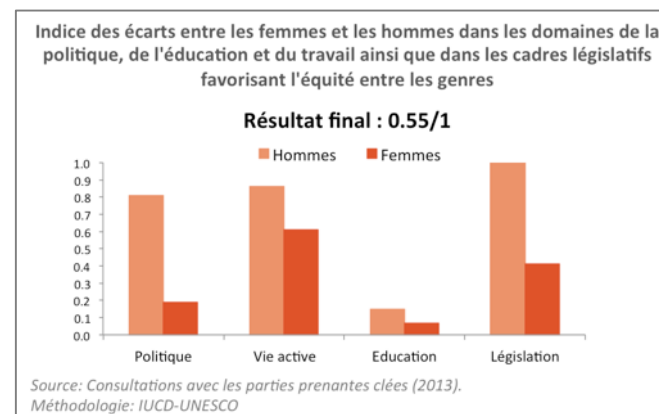
La Constitution du Burkina Faso stipule que **tous les Burkinabés ont une égale vocation à jouir des droits et libertés garantis par la Constitution, et que la discrimination de toutes sortes est interdite, y compris selon le sexe** (art. 1).

Le résultat de 0.55/ 1 reflète un degré modéré d'égalité entre homme et femme et les efforts déployés par le gouvernement burkinabé pour élaborer et mettre en œuvre des lois, politiques et mesures destinées à soutenir la capacité des femmes et des hommes à profiter de l'égalité des chances et des droits. Alors que ce résultat moyen reflète les progrès limités réalisés à la suite des efforts au cours des 10 dernières années pour protéger et promouvoir les femmes burkinabées, le résultat du Burkina Faso est en dessous de la moyenne des résultats pour les pays en phase de test de l'IUCD, qui se situe à 0.64 / 1.

L'analyse détaillée des quatre domaines couverts par l'indicateur révèle des lacunes majeures pour lesquelles des investissements supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les résultats objectifs de l'égalité des genres. Des différences importantes dans les opportunités

Indicateurs centraux	Description
INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES	▶▶ Indice des déséquilibres entre les femmes et les hommes dans les domaines de la politique, de l'éducation et du travail, et dans les cadres législatifs favorisant l'équité entre les genres (résultat objectif)
PERCEPTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES	▶▶ Degré d'évaluation positive de l'égalité des genres (approche subjective)

FAITS & CHIFFRES

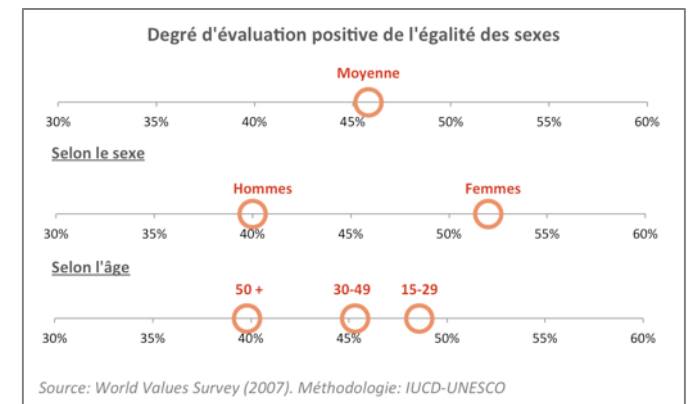


pour les hommes et les femmes peuvent être observées concernant le taux de participation à la vie politique et à la vie active, les lois sur l'équité entre les sexes, et l'éducation. **En 2012, les femmes ne représentaient que 19% des membres élus de l'Assemblée nationale**, malgré la loi sur les quotas adoptée en 2009 qui étaient censée éliminer les barrières et augmenter la représentation des femmes. **Concernant les autres lois sur l'équité entre les sexes, on constate une absence notable** de lois et de sanctions sur la violence conjugale et sur le harcèlement sexuel de même que des instruments légaux pour protéger les femmes contre le viol. L'impression qu'une femme ne peut pas refuser d'avoir de relations sexuelles avec son mari n'est pas seulement ancrée dans l'esprit des individus mais elle est aussi une obligation inscrite dans le droit de la famille. En ce qui concerne la participation à la vie active, **86.3% des hommes sont soit employés ou recherchent activement du travail, contre 61.1% des femmes**. Enfin, même si le nombre moyen d'années d'éducation est très bas pour tous les Burkinabés âgés de 25 ans ou plus, les hommes bénéficient d'environ deux fois plus d'années d'éducation (1.04 ans) comparés aux femmes (0.64 ans). L'accès à l'éducation inclusive pour tous reste un enjeu majeur comme le montrent les indicateurs de la dimension Education.

En conclusion, bien que l'égalité des sexes ait été l'objet d'efforts nationaux au cours des dernières années et que la législation limitée soit maintenant en place, beaucoup de progrès restent à accomplir. Cependant, les politiques ne suffisent pas. Les politiques exigent des personnes, et un regard approfondi sur l'indicateur subjectif ci-dessous suggère non seulement une nécessité de continuer à poursuivre la législation, des politiques et des mécanismes plus efficaces, mais aussi une nécessité d'aborder les valeurs culturelles profondément ancrées. La résistance en raison de valeurs culturelles intégrées peut nuire à la faisabilité des objectifs et la durabilité des résultats de performance.

18 PERCEPTION DE L'EGALITE DES GENRES : 45.8% (2007)

En 2007, 45.8% des Burkinabés perçoivent positivement le genre comme un facteur de développement, ce constat est fait en fonction de leurs réponses aux questions concernant les trois domaines clés que sont l'emploi, la participation politique et l'éducation. Le résultat final est un indicateur composite, ce qui suggère qu'un peu plus de la moitié de la population du Burkina Faso continue de considérer le sexe comme non pertinente ou un facteur négatif pour le développement. La perception des individus sur l'égalité des genres est fortement influencée par les pratiques et les normes culturelles, ainsi le résultat de Burkina Faso suggère que les normes sociales et culturelles sexistes restent dominantes.



Toutefois, la perception de l'égalité des genres a considérablement varié en fonction du domaine de la question posée. Les perceptions les plus défavorables ont été enregistrées en ce qui concerne l'emploi. A la question "Quand les emplois sont rares, les hommes devraient avoir plus droit à un emploi que les femmes," seulement 34.8% des répondants ne sont pas d'accord. Cela signifie que 65.2% de la population convenu que les hommes ont la priorité en ce qui concerne l'emploi. A la question si "les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques que les femmes," seulement 37.4% de la population a répondu non. Ainsi, plus que trois-cinquièmes de la population ont convenus que les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques. Les perceptions les plus favorables ont été enregistrées en matière d'éducation. A la question si "l'Université est plus importante pour un garçon que pour une fille," 65.2% des répondants ne sont pas d'accord, ce qui suggère que l'éducation est un domaine dans lequel l'égalité des genres et l'éducation pour tous sont susceptibles d'être perçus comme des facteurs positifs pour le développement.

>> Cette analyse croisée des indicateurs subjectifs et objectifs révèle des résultats faibles dans l'ensemble, en ce qui concerne à la fois les produits et les perceptions objectives. Ces résultats suggèrent pour les deux une nécessité d'efforts de plaidoyer ciblant plus les attitudes, ainsi que l'amélioration des politiques et des mécanismes pour répondre de manière proactive à des questions clés telles que la participation politique et l'éducation. Puisque les valeurs et les attitudes culturelles façonnent fortement les perceptions en matière d'égalité des genres, il est essentiel de prouver que l'égalité des genres peut se féliciter et être compatible avec les valeurs et les attitudes culturelles, et être un facteur important dans la transmission des valeurs culturelles pour édifier des sociétés inclusives et égalitaires, et pour le respect des droits de l'homme.

RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LES STATISTIQUES CULTURELLES

Afin de mieux évaluer le lien entre la culture et l'égalité des genres, des statistiques sociales et culturelles doivent être développées en profondeur et/ou mises à jour.

PERCEPTION DE L'EGALITE DES GENRES

En plus des données du World Values Survey utilisées pour construire cet indicateur selon la méthodologie des IUCD, une source supplémentaire pertinente a été découverte lors des recherches préliminaires et la cartographie des données. Pour examiner en profondeur la culture et l'égalité des genres, les données, enquête conduite par l'INSD en collaboration avec le Ministère de la Santé dans le cadre de l'appui de l'USAID, pourraient être éventuellement utilisées pour développer des indicateurs supplémentaires. Il faudrait également noter que bien que l'indicateur central subjectif des IUCD a été établi sur la base du World Values Survey de 2007, ces données précèdent l'adoption de la loi sur les quotas sur la participation en 2009. Pour être en mesure de mieux évaluer la pénétration des politiques récentes dans les valeurs culturelles, les attitudes et la perception sur l'égalité des genres et le développement, des enquêtes pertinentes pour l'égalité des genres doivent être reconduites pour évaluer tous changements significatifs.



COMMUNICATION

La communication est l'échange de pensées, des connaissances, des messages ou des informations. La culture et la communication sont étroitement imbriquées. La culture nécessite diverses formes de communication afin de s'épanouir, créer, être recréée et partagée. Dans le même temps, la culture façonne une grande partie du contenu et les formes de communication. Ensemble, la culture et la communication ont le potentiel de produire et de diffuser une multitude d'informations, de connaissances, d'idées et de contenus, de contribuer à l'élargissement des opportunités des individus, créant ainsi un environnement propice pour le développement inclusif centré sur l'humain.

La Dimension Communication examine la mesure dans laquelle une interaction positive entre la communication et la culture est favorisée à travers l'appréciation du droit à la liberté d'expression, les possibilités existantes pour accéder aux NTIC et aux contenus qu'elles véhiculent, et l'offre de productions nationales dans la radiodiffusion publique.

19 LIBERTÉ D'EXPRESSION: 58/100 (2012)

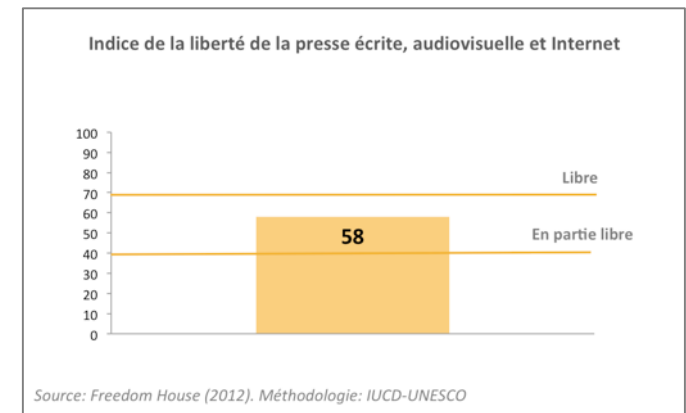
La liberté d'expression, la liberté des médias et la libre circulation de l'information sont protégés par la loi et garanti par la Constitution du Burkina Faso (art. 8) et le Code de l'information de 1993.

Le résultat de Burkina Faso de 58/100 indique que leur presse écrite, audiovisuelle et Internet sont actuellement 'partiellement libres'. Cette note illustre les efforts déployés par les autorités pour assurer un environnement propice pour que la liberté des médias fonctionne et que la liberté d'expression soit respectée et promue. Grâce à la libre circulation des idées, des connaissances, des informations et du contenu, ces libertés sont les pierres angulaires pour le développement de sociétés ouvertes et participatives, ainsi que des outils clés pour la créativité et la diversité culturelle.

Un organisme gouvernemental désigné, le Haut Conseil de la Communication (HCC) réglemente les médias pour assurer la conformité avec l'éthique et le droit, et de même qu'il délivre des licences pour la diffusion et la publication. Pour mieux assurer la liberté d'expression, il reste

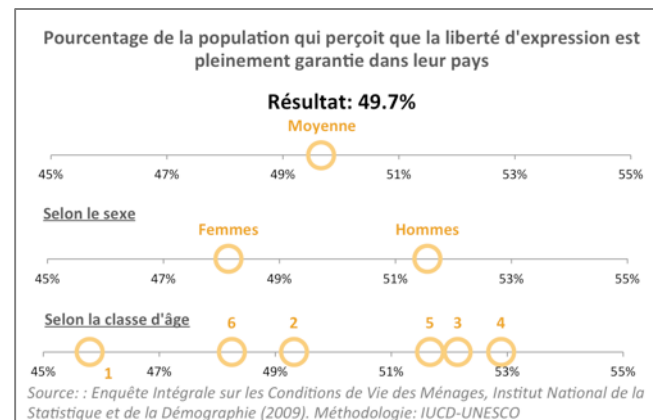
Indicateurs centraux	Description
LIBERTÉ D'EXPRESSION	▶▶ Indice de la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et Internet
ACCÈS ET UTILISATION D'INTERNET	▶▶ Pourcentage de la population utilisant Internet
DIVERSITÉ DES CONTENUS DE FICTION À LA TÉLÉVISION PUBLIQUE	▶▶ Ratio du temps de diffusion annuel de programmes télévisés de fiction nationaux par rapport au temps total de diffusion de programmes de fiction sur les chaînes de télévision nationales publiques libre d'accès

FAITS & CHIFFRES



encore des améliorations à apporter dans les environnements économiques, politiques et juridiques du Burkina Faso. Bien que le nombre de charges enregistrées au cours des dernières années soit limitée, la diffamation reste une infraction pénale; les journalistes peuvent encore faire face à des sanctions civiles et des peines de prison, et la charge de la preuve dans de tels cas est mis sur les accusés. Il est également interdit pour les médias d'insulter le président. Bien que la législation sur la liberté de l'information soit en place, l'article 49 du Code de l'information décrit les cas exceptionnels où les journalistes ne peuvent pas avoir accès aux données du gouvernement pour des raisons de sécurité. Les critiques proclament que les organismes gouvernementaux abusent des références à ce code et entravent l'accès à l'information. De même, si la législation garantit formellement la liberté d'expression, on a signalé quelques instances quand les pouvoirs publics ont harcelé les journalistes lorsque la presse n'est pas favorable, ce qui pousse les journalistes à l'autocensure. Les médias affiliés à l'Etat ont tendance à éviter les questions controversées et à faire des rapports dans un sens pro-gouvernemental. Les médias privés sont confrontés à la censure moins directe et sont en mesure de faire rapport sur une grande variété de sujets d'importance pour les collectivités, améliorant de la diversité des contenus. Cependant, bien que la propriété des médias soit un facteur économique et politique clé, il n'est pas toujours transparent.

Un indicateur subjectif additionnel révèle également qu'en 2009, **49.7% des Burkinabés ont reconnu que la liberté d'expression est pleinement garanti** (51.6% des hommes et 48.1% des femmes). Les variations considérables dans les résultats existent selon le niveau d'éducation. Alors que 49.2% des personnes sans éducation et 56% des personnes avec seulement une éducation primaire sont d'accord avec cette affirmation, les chiffres les plus bas ont été enregistrés parmi les personnes ayant une éducation de niveau deuxième secondaire (41.6%) et celles ayant une éducation de niveau supérieur (42,6%), ce qui suggère une tendance générale à la baisse lorsque le niveau d'éducation accroître. Dans l'ensemble, **ces résultats indiquent que près de la moitié de tous les Burkinabés ne sentent pas qu'ils sont libres d'exercer pleinement leur liberté d'expression**, ce qui renforce l'affirmation que des améliorations peuvent encore être apportées.



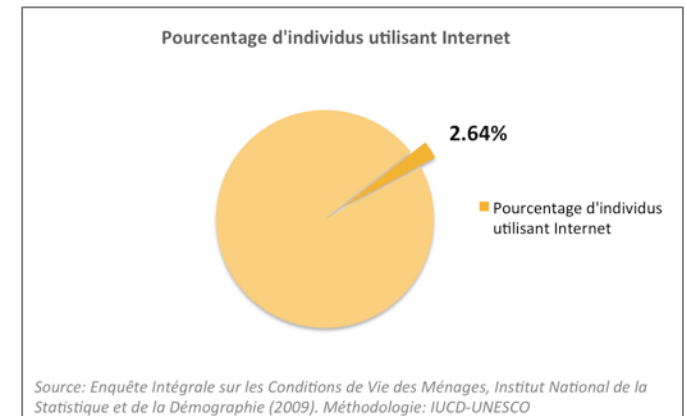
20 ACCESS ET UTILISATION D'INTERNET: 2.64% (2009)

En 2009, **2.64% des Burkinabés ont utilisé Internet**. Bien que ce résultat soit d'environ 10 points de pourcentage inférieur à la moyenne régionale pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (48 pays) selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), 12.56%

(2011), l'utilisation d'Internet a été et continue à se développer rapidement dans le pays. Selon l'UIT, moins de 0.1% de la population utilisait Internet en 2000.

Les variations importantes du nombre d'utilisateurs peuvent être observées selon l'âge, le sexe et l'emplacement géographique. Alors que 3.38% de la population des 25-34 ans ont utilisé Internet, à peine 1.83% de la population de 45-54 ans et 0.86% de la population âgée de plus de 55 ont utilisé Internet. La majorité des utilisateurs d'Internet sont des hommes (67.7%) contre des femmes (32.3%), et ils sont situés en milieu urbain (91.27%) contre en milieu rural (8.73%).

Les technologies numériques, en particulier Internet, jouent un rôle clé dans la stimulation de l'économie et encouragent de nouvelles formes d'accès, de création, de production et de diffusion des idées, des informations et des contenus culturels. Bien que croissant, le résultat du Burkina Faso reste assez faible et puisse refléter la nécessité d'accroître les investissements dans le développement des infrastructures, des politiques et des mesures qui facilitent l'utilisation des nouvelles technologies afin de stimuler davantage la croissance de l'accès et de l'utilisation des TIC. Le pays peut avoir besoin pour résoudre les problèmes tels que la tarification, la bande passante, les compétences, les établissements publics, le contenu et les applications ciblant les utilisateurs bas de gamme afin d'attirer plus de gens en ligne.



21 DIVERSITE DE CONTENUS DE FICTION A LA TELEVISION PUBLIQUES: 27.3% (2013)

Au Burkina Faso, environ **27.3% du temps de diffusion de programmes de fiction sur la télévision publique est consacré aux programmes nationaux**. Au cours de la période observée, 12.7% de tous les contenus de fiction a été réalisé dans d'autres pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Cameroun, et l'Afrique du Sud. Les 60% restants des émissions de fiction était d'origine étrangère, les pourcentages les plus élevés en provenance des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, du Mexique et du Brésil. Le résultat de Burkina Faso est légèrement supérieur à la moyenne des résultats pour les pays en phase de test de l'IUCD, qui se situe à 25.8%, **ce qui démontre le niveau de soutien public et l'engagement des fournisseurs de télévision publique afin de promouvoir la diversité des cultures, des valeurs et des connaissances du Burkina Faso, par l'industrie de l'audiovisuel.**



Un indicateur additionnel sur la diversité des contenus créatifs dans la programmation de la télévision publique révèle que le rapport de contenu créatif d'origine nationale est d'environ 31%. Ce chiffre comprend les programmes de fiction, ainsi que des programmes de musique, des documentaires, des émissions religieuses et linguistiques, des dessins animés diffusés sur la télévision publique libre d'accès.

La programmation de productions nationales, et en particulier les fictions qui ont une grande part du contenu culturel, peut aider à construire ou renforcer les identités et promouvoir la diversité culturelle. Par ailleurs, la radiodiffusion publique a des implications majeures pour le développement de l'industrie audiovisuelle domestique, ainsi que pour l'épanouissement des expressions culturelles locales et des produits créatifs. Néanmoins, si ces chiffres suggèrent l'offre de contenus divers et le soutien public de l'industrie audiovisuelle burkinabé, l'absence de co-productions diffusées au cours de la période observée suggère une façon possible de continuer à promouvoir la diffusion de contenu culturel national au Burkina Faso et au-delà serait d'appuyer ces collaborations, afin de promouvoir l'apprentissage et l'échange transfrontalier parmi les professionnels et l'accès à de nouveaux marchés.

PATRIMOINE

Le patrimoine contribue à la revalorisation continue des cultures et des identités, il est un véhicule important pour la transmission des connaissances, des compétences et des connaissances entre les générations. Il fournit également une source d'inspiration pour la créativité contemporaine et favorise l'accès et la jouissance de la diversité culturelle. En outre, le patrimoine culturel est riche de potentiel économique, par exemple en ce qui concerne le secteur du tourisme. Toutefois, le patrimoine est une richesse fragile qui nécessite des politiques et des modèles de développement qui préservent et promeuvent sa diversité et son caractère unique pour le développement durable.

La dimension du patrimoine examine la mise en place et la mise en œuvre d'un cadre multidimensionnel pour la protection, la sauvegarde et la promotion de la durabilité du patrimoine

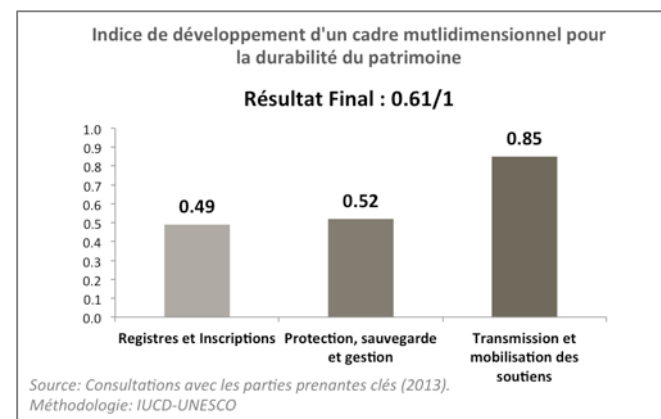
22 DURABILITE DU PATRIMOINE: 0.61/1 (2013)

Le résultat du Burkina Faso de **0.61/1** est un résultat intermédiaire concernant l'établissement d'un cadre multidimensionnel pour la protection, la sauvegarde et la promotion du développement durable du patrimoine. Le degré d'engagement et des mesures prises par les autorités Burkinabés est mitigé et varie en fonction de la composante du cadre. Tandis que de nombreux efforts sont consacrés à la sensibilisation, à la participation communautaire et la stimulation des soutiens, des lacunes persistantes demeurent en matière d'enregistrements et d'inscriptions au niveau national, de même qu'en matière de mécanismes de conservation, de gestion, de connaissances et de renforcement des capacités et réclament des mesures supplémentaires pour améliorer le cadre.

Le Burkina Faso a un résultat de **0.49/1** pour les registres et inscriptions qui indique que tandis que les efforts ont abouti à des enregistrements et des inscriptions nationaux et internationaux de sites et d'éléments Burkinabé du patrimoine matériel et immatériel, un accent accru doit être mis sur l'élargissement et la mise à jour des registres. Le Burkina Faso compte 241 sites patrimoniaux sur leur registre national, dont 1 a déjà reçu la reconnaissance de figurer sur la liste de patrimoine mondial - les Ruines de Loropéni (2009). De plus, quarante-cinq éléments du patrimoine immatériel ont déjà été documentés au niveau

Indicateur central	Description
DURABILITÉ DU PATRIMOINE	▶▶ Indice de développement d'un cadre multidimensionnel pour la durabilité du patrimoine

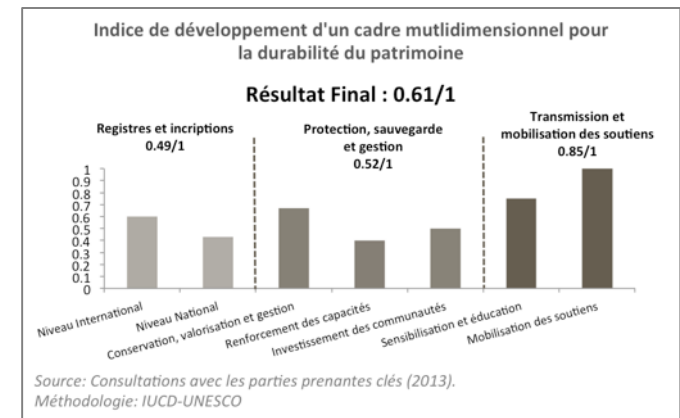
FAITS & CHIFFRES



national, dont 1 élément a été inscrit dans la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO - les Pratiques culturelles et les expressions liées au Balafon des communautés sénoufo du Mali, Burkina Faso et en Côte d'Ivoire (2012). Ces efforts récents pour bénéficier d'une reconnaissance internationale suggèrent que les autorités du Burkina Faso restent attachées à la promotion de leur patrimoine. Cependant, aucune liste ou inventaire des biens culturels ou base de données d'objets culturels volés n'existe encore, et plus d'efforts devraient être consacrés à la mise à jour de l'inventaire national du patrimoine immatériel, qui n'a pas eu lieu durant les cinq dernières années.

Le Burkina Faso a un résultat de **0.52/1 pour la protection, la sauvegarde et la gestion du patrimoine**, ce qui indique qu'il existe plusieurs stratégies et mesures bien définies, ainsi que des efforts visant à renforcer les capacités et à faire participer les communautés. Les autorités burkinabés utilisent divers moyens pour assurer la participation communautaire dans la conservation et la sauvegarde du patrimoine. Cependant, des écarts notables dans le cadre puissent encore être identifiés. Alors que la Loi sur le patrimoine de 2007 protège le patrimoine culturel et naturel, la loi n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son adoption. D'autres exclusions comprennent l'existence d'une unité de police spécialisée pour le trafic illicite des biens culturels et la publication des plans de gestion régulièrement mises à jour pour les sites majeurs du patrimoine. En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités, alors que les efforts déployés en matière de formation des agents des douanes et de police contre le trafic illicite doivent être applaudis, des écarts persistent en ce qui concerne les mécanismes concrets pour lutter contre le trafic illicite et pour impliquer les communautés dans le processus. De même, des efforts accrus sont nécessaires pour renforcer les capacités parmi les forces armées en ce qui concerne la protection des biens culturels en cas de conflit armé, mais aussi pour renforcer la connaissance du personnel de gestion des sites du patrimoine et la compréhension des communautés sur la sauvegarde du patrimoine immatériel. Enfin, des lacunes supplémentaires concernant la participation de la communauté concernent l'absence de mécanismes pour impliquer activement les communautés dans l'identification et la labellisation du patrimoine matériel et immatériel.

Le Burkina Faso a un résultat de **0.85/1 pour la transmission et la mobilisation des soutiens**, ce qui reflète les efforts des autorités pour impliquer la société civile et le secteur privé, et aussi pour sensibiliser le public. Pour sensibiliser les jeunes, les programmes comme 'Ecole au Musée', soutenue conjointement par l'UNICEF, sont réalisés et la journée internationale de patrimoine mondial est observée pour sensibiliser le grand public. Cependant, bien que la tarification différenciée dans les sites du patrimoine existe pour aider à promouvoir l'accès de



la population, la prise de conscience accrue de la signification du patrimoine pourrait être améliorée en augmentant la signalisation officielle aux sites patrimoniaux de leurs statuts reconnus nationalement et internationalement. De plus, les campagnes médiatiques pourraient être envisagées comme un moyen supplémentaire de promouvoir le patrimoine pour le développement.

PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES IUCD AU BURKINA FASO

La mise en œuvre du projet des IUCD au Burkina Faso fut lancée en mai 2013 pour s'achever juin 2014.

Le Programme d'Appui au Renforcement des Politiques et des Industries culturelles (ARPIC) du Ministère de la culture et du tourisme fut désigné comme Partenaire national de premier plan, avec comme représentant Mr Emile Zida, pour coordonner et superviser le projet des IUCD au Burkina Faso. L'équipe technique nationale des IUCD fut constituée de représentants de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère de la culture et du tourisme (DGESS/MCT) et de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) : Mr Bourahima Ouédraogo, directeur de la DGESS/MCT, Mr Désiré Ouédraogo expert en politiques culturelles au MCT, Mr Yago Namarro, économiste statisticien délégué auprès de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), et Mr Placide Somé, statisticien au bureau économique de l'INSD. L'équipe technique nationale des IUCD offrit un soutien logistique et institutionnel à la mise en œuvre des IUCD, en conduisant l'implication des parties prenantes nationales pertinentes pour collecter et construire les indicateurs IUCD.

Grâce aux efforts de Mme Guiomar Alonso Cano - Responsable de la Section Culture (UNESCO Dakar), Mme Melika Caucino Medici – Spécialiste de programmes culture (UNESCO Paris), Mme Naïma Bourgaut et Mme Molly Steinlage – Consultantes pour les IUCD de l'UNESCO ; l'équipe UNESCO des IUCD a joué un rôle de pivot pour soutenir le processus de mise en œuvre au Burkina Faso. L'équipe des IUCD organisa les échanges entre les équipes des différents pays partenaires, offrit une assistance technique durant la construction des indicateurs, valida les résultats finaux, et assista dans la production des outils de communication à diffuser au niveau national.

Après une phase préparatoire, durant laquelle l'équipe technique du Burkina Faso se familiarisa au Manuel méthodologique des IUCD et identifia les sources de données pertinentes, le processus de mise en œuvre fut officiellement lancé à Ouagadougou le 7 mai 2013 par un Atelier de présentation des IUCD. Cet atelier fut l'occasion de réunir l'ensemble des parties prenantes pour discuter du potentiel du projet dans le contexte Burkinabé, identifier les sources de données et établir les partenariats et le plan de travail pour la collecte des données.

Afin de renforcer les capacités en matière de politiques et de statistiques culturelles au niveau national, l'équipe de travail nationale fut par la suite élargie en intégrant des représentants de différents instituts et ministères impliqués par les enjeux de la culture et des IUCD : les ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des droits de la femmes, de la communication etc. Réunis au cours de 4 ateliers de travail entre 2013 et 2014, les membres de cette équipe élargie furent sollicités en tant qu'opérateurs locaux pour assurer la collecte des données auprès de leur institution respective et ainsi faciliter la construction des indicateurs. Les membres de cette équipe, familiers des problématiques de développement, ont ainsi été, certains pour la première fois, sensibilisés aux méthodes statistiques et de partage des données nationales, notamment en matière de statistiques culturelles, et aux interactions entre culture et développement. Les IUCD ont ainsi représenté une opportunité inédite de cultiver ces capacités auprès d'une équipe pluridisciplinaire.

En s'appuyant sur la cartographie des sources de données et sur les accords informels de coopération établis, la collecte des données et la construction des indicateurs a donc découlé d'un processus hautement participatif. La mise en œuvre fut possible grâce à la coopération et le partage des données des acteurs suivants : l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), le Ministère de la Culture et du Tourisme (Direction générales des études et des statistiques sectorielle, Direction Général du Patrimoine Culturel; Direction Générale de la Formation et de la recherche etc.); Le Programme d'Appui au Renforcement des Politiques et Industries culturelles (ARPIC); Le Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA); Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA); Le Ministère de

l'Enseignement Secondaire et Supérieur (MESS); Le Ministère de la Promotion de la Femme; Le Ministère des Droits Humains; Le Centre National de Presse Norbert Zongo; La Radio Télédiffusion du Burkina Faso.

Le projet pris fin le 10 Juin 2014 lorsque les résultats des indicateurs IUCD du Burkina Faso furent présentés lors de l'Atelier Final. Sur les 22 indicateurs, 19 furent construits à partir des sources nationales, régionales et internationales disponibles. 1 indicateur alternatif fut construit pour la Dimension économie, et plusieurs indicateurs additionnels furent présentés pour les Dimensions égalité des genres et communication.

L'atelier final permis non seulement de présenter les résultats des IUCD au Burkina Faso, mais également de solliciter l'analyse et l'interprétation des résultats des participants et de discuter des utilisations possibles des indicateurs pour améliorer les politiques culturelles et l'intégration de la culture dans les stratégies nationales de développement. En plus des institutions déjà impliquées depuis l'inauguration du projet ; l'UEMOA, le Ministère de la Culture Congolais, l'Union Européenne, le PNUD, l'Agence pour le développement et la coopération international d'Espagne (AECID), l'Ambassade de France et de nombreux acteurs pour la culture et le développement nationaux prirent part à cet Atelier final. Les participants exprimèrent un intérêt sincère pour la méthodologie novatrice des IUCD et les statistiques culturelles sans précédent qui résultèrent de cet exercice. De même, le potentiel des IUCD comme outil de dialogue interinstitutionnel et de plaidoyer pour l'inclusion de la culture dans les différents niveaux d'intervention pour le développement fut unanimement reconnu.

VALEUR AJOUTEE DES IUCD AU BURKINA FASO

La mise en œuvre des IUCD au Burkina Faso a eu des impacts concrets. Les nouvelles données générées, ainsi que leur analyse et contextualisation, aident à renforcer les capacités, facilitent le dialogue interinstitutionnel, renforcent les systèmes de suivi et d'évaluation, informent les politiques de développement et viennent appuyer le plaidoyer en faveur de la culture dans les stratégies nationales de développement.

Le projet des IUCD a permis de générer des données inédites sur la culture et le développement au Burkina Faso. Les premières initiatives en matière de statistiques culturelles au Burkina Faso remontent à 2010, première année de publication de l'Annuaire Statistique du Ministère de la culture qui recense principalement les organisations et établissements culturels, et lorsque permis, la fréquentation aux événements culturels nationaux importants. Mais jusqu'alors le Burkina Faso, comme de nombreux autres pays, souffrait de difficultés à quantifier et démontrer empiriquement le rôle de la culture pour le développement. Le projet des IUCD est venu apporter au Ministère de la Culture et du Tourisme (MCT) un outil pragmatique pour dévoiler des données empiriques inédites sur la contribution de la culture au développement économique et social national. Le partenariat interinstitutionnel inédit avec l'INSD et les parties prenantes pertinentes, qui répond à la transversalité du projet des IUCD, a permis d'accéder à de nouvelles sources de données et à construire pour la première fois des indicateurs sur le rôle de la culture dans les processus de développement.

Grâce au processus de mise en œuvre hautement participatif, impliquant continuellement les parties prenantes et reposant sur l'équipe nationale, **les IUCD au Burkina Faso ont contribué à renforcer les capacités pour la collecte et l'analyse de données** en vue d'informer la formulation et l'application de politiques et stratégies en faveur de la culture et du développement. Les IUCD ont ainsi donné une opportunité aux membres de l'équipe nationale de se familiariser avec les statistiques culturelles et d'insister sur leur implication dans la disponibilité des sources de données. De plus, les ateliers de travail et le partage des résultats ont permis

de sensibiliser les parties prenantes clés sur comment construire de tels indicateurs et les mobiliser dans le travail de tous les jours pour souligner leurs priorités et suivre leurs objectifs. Le projet a également permis de renforcer les capacités pour la lecture et l'emploi des données culturelles à des fins politiques et de développement.

Par ailleurs, le dialogue interinstitutionnel dans le cadre des IUCD a contribué à mettre en évidence des opportunités de collaboration entre les parties prenantes burkinabés. A titre d'exemple, la collecte des données et la construction de la Dimension Education des IUCD a rappelé l'intérêt d'un travail conjoint pour la formulation de programmes d'éducation plus appropriés pour la valorisation de la diversité linguistique au Burkina Faso et pour assurer des opportunités de formations, à tous les niveaux du système éducatifs, en arts et culture. Dans la même mesure, les données générées pour les Dimension égalité des genres et communication, rappellent le besoin de penser des politiques transversales pour assurer des impacts positifs sur le long terme sur le développement national.

Les indicateurs IUCD viennent renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation des politiques culturelles et des stratégies de développement au niveau national. Le Ministère de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso s'est en effet félicité de disposer de nouveaux outils pour mieux assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et des efforts en place. En effet, l'indicateur IUCD sur la formation professionnelle dans les domaines culturels permet un diagnostic de l'offre des différentes filières éducatives, ciblant ainsi les celles à renforcer, et permet donc de faire un suivi des objectifs de « Développement des ressources humaines et du potentiel des acteurs par la formation professionnelle spécialisée » inclus dans la Politique Nationale pour la Culture (PNC 2009). Autre exemple, l'indicateur sur la distribution des infrastructures culturelles permet de faire le point sur les espaces et les structures de création et de diffusion culturelle, et fournit ainsi à la PNC un outil de suivi à l'objectif d'«encourager les Burkinabés à prendre part aux activités culturelles et créatives et aux différentes formes d'arts pour partager leurs différentes perceptions de la vie, libérer leur potentiel créatif et contribuer au développement économique ».

La collecte des données et la construction des indicateurs IUCD ont révélé des lacunes au sein des systèmes statistiques nationaux, pointant ainsi des pistes d'actions futures pour les améliorer et les renforcer. Plusieurs indicateurs IUCD n'ont pu être construits en raison d'un manque de sources de données nationales appropriées. C'est le cas notamment pour la contribution des activités culturelles au PIB et la participation aux activités culturelles de sorties et de construction identitaire. Plus encore, la robustesse de certains indicateurs pourrait être améliorée par la mise en place de meilleurs systèmes statistiques, notamment pour l'emploi culturel et les dépenses culturelles des ménages. Les participants à l'atelier final ont souligné le besoin de mettre au point de nouveaux outils de collecte et de traitement des données culturelles pour poursuivre les efforts entamés afin de mieux analyser les performances sectorielles de l'économie culturelle burkinabé, de cibler les secteurs culturels porteur de croissance et levier de développement, et de mieux comprendre les impacts de la culture sur les dimensions sociales du développement au Burkina Faso.

Les indicateurs IUCD et leur analyse contribuent à mieux informer les politiques pour la culture et le développement au Burkina Faso. Les faits et données dévoilés par les différentes dimensions des IUCD ont souligné les défis qui persistent pour atteindre les objectifs nationaux, entre autres ; pour l'accès démocratique à la vie culturelle, les inégalités d'accès aux infrastructures, la durabilité du patrimoine et le soutien à la diversité linguistique ; pour la cohésion sociale les faibles niveaux de confiance interpersonnelle, de sentiment de liberté d'autodétermination et d'égalité entre les genres ; pour la croissance les interdépendances entre les différentes priorités nationales par exemple entre l'économie, l'emploi, et l'éducation. Les nouvelles données générées permettent de mieux comprendre les nombreuses difficultés et contribuent ainsi à dévoiler des pistes d'actions futures plus efficaces pour atteindre les objectifs pour la culture et le développement.

Les données nouvelles construites dans le cadre de la mise en œuvre des IUCD ont permis de renforcer le plaidoyer pour la culture et le développement. Le Burkina Faso, faisait déjà office de bon élève dans l'application de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions

culturelle, puisque depuis 2009, la Politique Nationale pour la Culture du Burkina Faso (PNC/MCT/2009) met en avant le rôle moteur et primordial de la culture pour le développement national. De plus, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD/PNUD/2010-2015) reconnaît la culture comme l'un des piliers fondamentaux du développement au Burkina Faso et invite à la considérer comme un élément clé dans les différentes interventions en faveur du développement. La mise en œuvre du projet des IUCD a ainsi permis de réitérer l'engagement des autorités nationales à faire de la culture un secteur moteur de croissance et un vecteur de cohésion sociale au niveau national. Les parties prenantes ont formulé l'espoir de poursuivre cette tendance en utilisant formellement les indicateurs IUCD comme outils de mesures des progrès accomplis dans le cadre de la PNC et de la SCADD et pour encourager la formulation et l'application de politiques efficaces pour renforcer les impacts positifs de la culture pour un développement humain durable au Burkina Faso.

Au delà des impacts nationaux, la construction des indicateurs IUCD au Burkina Faso participe à renforcer les impacts de ce projet au niveau international. Les données construites par l'équipe burkinabé des IUCD viennent s'ajouter à celles générées par les autres pays partenaires au sein de la première Base de données internationale sur la culture et le développement. Les résultats des indicateurs apportent ainsi de nouveaux éléments pour la recherche, en vue de bâtir une compréhension partagée des impacts de la culture sur le développement, et renforcent le plaidoyer pour la promotion de la culture dans les agendas pour le développement. Une des avancées significatives résultant de la mise en œuvre des IUCD au Burkina Faso, est l'intérêt prononcé par les représentants de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest présents à l'atelier de restitution final, pour intégrer certains des indicateurs IUCD pour une harmonisation des systèmes statistiques au niveau de la sous-région concernée.